



Procès-verbal de la séance du Conseil communal
du jeudi 1^{er} octobre 2009

Présidence

Madame Marianne SAVARY, Présidente

La Municipalité est présente au complet.

Ouverture

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,
Monsieur le Syndic,
Madame et Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,
Mesdames et Messieurs du public,
Chères téléspectatrices et chers téléspectateurs,

Il est 20 heures et donc temps de débiter notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

1. APPEL

Membres excusés :

Mesdames et Messieurs les Conseillers : Giuseppe ALFONZO, Maximilien BERNHARD, Catherine CARP, Pascal FER, Jean-Yves GUYON, Daniel HOFMANN, Valérie JAGGI WEPF, Christine NIGGELER, André PERRET, Maryse SCHNEIDER, Jean-Hugues SCHÜLÉ, Michaël THÉVENAZ, Dominique VIQUERAT, Michel WERKLE, Sarah WINTEREGG.

Membres absents :

Monsieur le Conseiller Martin BARAGAÑO.

Membres Présents 84

Membres excusés 15

Membres absents 1

Effectif actuel 100

2. APPROBATION DU PV
DU 3 SEPTEMBRE 2009

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Quelqu'un a-t-il des remarques à formuler ?

La parole n'étant pas demandée, nous allons voter.

Vote

Le PV de la séance du 3 septembre 2009 est accepté à l'unanimité.

Je remercie nos secrétaires Christine MORLEO et Valérie OUTEMZABET pour la fidèle rédaction de ce procès-verbal.

3. DÉMISSIONS

Démission de Mme la Conseillère Fabienne RENAUT-CARRARD

Le 8 septembre dernier, j'ai reçu la lettre suivante :

Madame la Présidente,

Par la présente, j'ai le regret de vous faire part de ma démission du Conseil communal.

En effet, étant de plus en plus sollicitée par mes activités professionnelles et para professionnelles à Lausanne, il ne m'est plus possible de m'impliquer comme je le souhaite dans les tâches inhérentes aux activités liées à la fonction de Conseillère communale.

Je vous souhaite plein succès dans votre nouveau rôle de Présidente.

Suivent les salutations d'usage et c'est signé Fabienne RENNAUT-CARRARD.

Mme Fabienne RENNAUT-CARRARD a accédé au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains en décembre 1994.

Durant son mandat de Conseillère communale, elle a été membre de la Commission des naturalisations en 2002 et 2003, ainsi que de la Commission de recours en matière d'impôts de 2002 à 2006.

Au nom du Conseil communal, je remercie Madame Fabienne RENNAUT-CARRARD pour son engagement durant presque 15 ans et pour son travail dans les diverses commissions de notre Conseil. Je lui adresse mes meilleurs vœux pour le futur.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Démission de M. le Conseiller Patrick -Louis DURUZ

En date du 28 août dernier, j'ai reçu le courriel suivant :

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers

Je vous informe par le présent mail que je démissionne avec effet immédiat du Conseil communal. En effet, mon futur professionnel ne me permettra plus de consacrer le temps nécessaire à l'accomplissement de mon mandat politique, dès lors il faut me résigner à quitter notre conseil. J'aurais, malgré la brièveté de mon mandat, particulièrement apprécié de « toucher » à la politique.

Je me réjouissais de siéger sous votre houlette et me permets de vous souhaiter une belle année de présidence.

Suivent les salutations d'usage et c'est signé Patrick-Louis DURUZ.

Ce courriel a été confirmé par lettre signée le 22 septembre 2009.

Monsieur Patrick-Louis DURUZ a accédé au Conseil communal d'Yverdon-les-Bains au début de cette législature, soit en juin 2006.

Durant son mandat, il a été membre suppléant de la Commission des finances de 2006 à ce jour.

Au nom du Conseil communal, je remercie Monsieur Patrick-Louis DURUZ pour son engagement et son travail au service de notre assemblée et au sein de ses commissions. Je lui adresse également mes meilleurs vœux pour la suite de ses activités.

4. ASSERMENTATIONS

Suite aux démissions de Mmes Anne LEUENBERGER et Fabienne RENAUT-CARRARD, ainsi que de M. Patrick-Louis DURUZ, le Conseil communal se retrouve avec trois sièges vacants. Le Bureau électoral a dès lors procédé aux remplacements des ces trois Conseillers.

Mme Marie-Louise HEFTI première des viennent-ensuite de la liste libérale, née en 1938 et domiciliée au chemin de Beaumont 1 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de M. Patrick-Louis DURUZ.

M. Marc NICODET, premier des viennent-ensuite de la liste radicale, né en 1963 et domicilié au chemin des Roses 5 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de Mme Fabienne RENAUT-CARRARD.

M. Christian GIROUD, premier des viennent-ensuite de la liste complémentaire des Verts, né en 1956 et domicilié à la rue des Fleurettes 32 à Yverdon-les-Bains, a accepté d'accéder au Conseil communal en remplacement de Mme Anne LEUENBERGER.

Je prie Mme Marie-Louise HEFTI, M. Marc NICODET et M. Christian GIROUD de bien vouloir s'approcher de la table et invite notre assemblée à se lever.

Je vais maintenant vous lire le serment se trouvant à l'article 5 du règlement du Conseil communal. Suite à cela, à l'appel de votre nom, je vous prie de lever la main droite et de dire : « Je le promets ».

Lecture du serment par Mme la Présidente Marianne SAVARY

Mme Marie-Louise HEFTI : « Je le promets »

M. Marc NICODET : « Je le promets »

M. Christian GIROUD : « Je le promets »

Mme la Conseillère Marie-Louise HEFTI et MM les Conseillers Christian GIROUD et Marc NICODET, je vous félicite pour votre accession à ce Conseil et vous y souhaite la bienvenue. J'espère que vous y vivrez d'intéressantes expériences et de fructueux débats.

Je vous remets à chacun un exemplaire du règlement du Conseil communal et vous invite à reprendre place dans la salle à votre convenance.

J'invite également l'assemblée à se rasseoir.

**5. COMMUNICATIONS
DE LA PRÉSIDENTE**

*Recours de M. le Conseiller
Jean-Hugues SCHÜLÉ*

Le 11 septembre dernier, le Conseil communal a reçu une lettre du Conseil d'Etat concernant le recours déposé par M. le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLÉ le 29 juin 2009. Pour rappel, ce recours était formé contre la décision du 25 juin 2009 du Conseil communal d'Yverdon, au sujet de la modification du règlement du Conseil communal, proposée par la Mme la Conseillère Catherine CARP.

Par cette lettre, le Conseil d'Etat nous informe que le recours a été considéré comme irrecevable, et la cause rayée du rôle, l'avance de frais n'ayant pas été versée.

Le 16 septembre dernier, nous avons également reçu un courrier du Service des communes et des relations institutionnelles, nous incitant à procéder à un nouveau vote sur la proposition déposée par Mme la Conseillère Catherine CARP, cette fois en respectant la procédure.

Comme je vous l'avais d'ores et déjà annoncé lors de notre dernière séance, nous allons ainsi procéder ce soir à ce nouveau vote. La proposition en question sera à nouveau déposée, par

Lettre de M. Rémy JAQUIER

M. Eric GENTIZON cette fois, au point 13 de notre ordre du jour.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Le 14 septembre 2009, le Bureau du Conseil communal a reçu une lettre de M. Rémy JAQUIER, dont je vous donne lecture :

*Madame la Présidente,
Monsieur le Past-président,
Mesdames, Messieurs,*

Le 25 juin 2009 restera une journée marquée du sceau de l'émotion pour moi. A l'occasion de ma dernière séance du Conseil communal en tant que syndic, j'ai eu l'agréable surprise de recevoir plusieurs marques d'attention et cadeaux de la part de votre Bureau.

Le choix de la célèbre «Venoge» de Gilles, récitée avec la sensibilité poétique du Président en charge M. Pascal Blum, correspondait bien au Vaudois pur souche que je suis et aux prochaines activités professionnelles qui m'attendent.

Le cadeau qui m'a ensuite été remis présente une créativité telle que je n'ai pu, à ce jour, me résoudre à le déballer ! Mais son contenu ne devrait pas en souffrir car le temps lui est plutôt favorable ! Enfin, il invite à la découverte des pays de production de divers produits concernés, puisque nombreux sont ceux qui pensent que mon agenda devrait s'alléger quelque peu...

Par ces quelques lignes, je voudrais vous remercier pour votre témoignage de reconnaissance qui m'a particulièrement touché. Je garderai longtemps le souvenir d'une collaboration franche et constructive avec l'autorité législative de notre ville et je formule mes vœux pour ses futurs travaux.

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé Rémy JAQUIER.

Le Bureau du Conseil communal remercie M. Rémy JAQUIER pour ce message. Nous lui souhaitons beaucoup de succès et de plaisir dans ses futurs activités professionnelles.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Décès

Le Conseil communal a été très peiné d'apprendre la nouvelle du décès de Mme Lucienne THÉRAULAZ-GABERELL, grand-mère de M. le Conseiller Thierry GABERELL, le 4 septembre dernier. Nous lui adressons nos plus sincères condoléances.

Thierry, pour avoir perdu mon grand-père il n'y a pas si longtemps, je sais que, même si c'est dans la nature des choses que les grands-parents s'en aillent un jour, ce n'est pas une étape facile à vivre que de les voir partir.

Toutes mes pensées sont avec toi, avec ta famille, et, bien sûr, avec ton grand-père, dans cette difficile épreuve.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Propositions individuelles

Lors de sa dernière séance, le Bureau du Conseil communal a pris la décision d'apporter une petite modification à la tenue de nos séances. Nous aimerions dorénavant que les postulats, motions et autres interventions figurant au chapitre des propositions individuelles soient développées à la table des rapporteurs.

Il a en effet semblé au Bureau que cette décision permettrait à chacun d'user de son droit d'initiative en étant assuré d'une meilleure visibilité et d'une meilleure qualité d'écoute. Sans

compter que la présence d'une table et d'un micro fixe sera probablement utile à certains, tant il est parfois mal aisé de tourner les pages de ses interventions d'une seule main, pendant que l'on tient le micro de l'autre.

J'espère de tout cœur que ce petit changement vous conviendra, et je vous remercie d'ores et déjà de votre collaboration.

J'en profite pour vous rappeler que, les interventions développées au dernier point de notre ordre du jour étant archivées, le travail de nos secrétaires serait facilité si vous pouviez, dans toute la mesure du possible et pour ceux qui ne le font pas déjà, les déposer par écrit.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Ouverture bureau de vote

Lors de sa dernière séance, le Bureau du Conseil communal a également décidé de modifier quelque peu les horaires d'ouverture du bureau de vote, le dernier dimanche de chaque scrutin. Celui-ci sera ainsi, dès les prochaines votations, ouvert de 9h à 11h, et non plus de 10h à midi.

Les citoyens yverdonnois ont ainsi toujours deux heures à disposition pour solliciter l'aide des membres du Bureau présents, ou pour faire vivre encore, par nostalgie, l'époque où le vote par correspondance n'existait pas.

Le Bureau électoral, lui, pourra dépouiller une heure plus tôt les derniers bulletins déposés. Ce qui devrait, logiquement, nous permettre de rendre nos résultats un peu plus rapidement, et peut être faire perdre à Yverdon son éternelle place de lanterne rouge cantonale en la matière.

Seule ombre au tableau, les personnes qui avaient l'habitude de déposer leur enveloppe entre 11h et midi le dimanche, devront se lever plus tôt. Sachez que nous mettrons tout en œuvre en termes de communication, pour que ces personnes soient averties du changement d'horaire.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 13 de notre ordre du jour, nous entendrons :

- Une Proposition de la Commission de gestion, développée par M. le Conseiller Eric GENTIZON
- Un Postulat de M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS
- Une Motion de M. le Conseiller Jean-David CHAPUIS
- Un Postulat de Mme la Conseillère Gloria CAPT
- Une Question de Mme la Conseillère Martine FREY-TAILLARD
- Une Question de M. le Conseiller Stéphane BALET
- Trois Questions de M. le Conseiller Jean-Louis VIAL
- Un Postulat de Mme la Conseillère Hélène GRAND-GREUB
- Une Intervention de Mme la Conseillère Anna Rita BARTOLOTTA
- Deux Questions de Mme la Conseillère Josy TESSA
- Une Question de M. le Conseiller Patrik DURUZ
- Des remerciements de la part de Mme la Conseillère Madeleine LECHMANN
- Une Motion de Mme la Conseillère Aude BRIAND

**6. COMMUNICATIONS
DE LA MUNICIPALITÉ**

Mme la Présidente Marianne SAVARY:

Nous prenons acte de la CO09.12 concernant la réponse aux questions de Mme la Conseillère Madeleine LECHMANN au sujet de la modération du trafic et de la CO09.13 concernant le programme de la Municipalité pour la fin de la présente législature.

La Municipalité a-t-elle d'autres communications à transmettre à notre Conseil ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL:

Non, Mme la Présidente.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Mme la Présidente Marianne SAVARY:

Nous abordons maintenant les différents rapports des commissions en commençant par le préavis du point 7.

7. PRÉAVIS NO PR09.25PR

**CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 43'000.-- POUR L'ACQUISITION D'ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ SECURELEC VAUD SA.
📖 MME CARMEN TANNER, RAPPOTRICE.**

Composition de la commission

Mmes et MM. Chantal GUIBERT, Fabienne RENAUT CARRARD en remplacement de M. Steves BUCHS, Carmen TANNER, Jean-David CHAPUIS, Jacques FIVAZ en remplacement de M. Charles FORESTIER, Samuel GURTNER, Bexhet HALIMI, Philipp MÜLLER, Brian OOSTERHOFF en remplacement de Mme Aude BRIAND.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Mme Carmen TANNER ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

Mme la Présidente Marianne SAVARY:

La discussion est ouverte à l'article 1.

Discussion sur article 1

M. le Conseiller Pierre HUNKELER :

La Commission des finances arrive à des conclusions totalement opposées à celles de la commission chargée d'examiner le préavis PR09.25PR et vous invite à refuser purement et simplement les articles proposés.

L'Ordonnance fédérale sur les installations électriques à basse tension a imposé l'indépendance des sociétés et personnes chargées du contrôle des installations. Pour répondre à cette exigence, la Commune d'Yverdon-les-Bains a créé, avec des associés privés la CITEG Sàrl en 2004, avant tout pour rattraper le retard dans le contrôle des installations et pour maintenir un poste de travail.

La Commission des finances s'était étonnée alors de ce montage juridique permettant d'établir une société en principe indépendante, mais gérée administrativement par la Commune.

La CITEG arrive maintenant au bout du rattrapage des contrôles. Elle n'a jamais dégagé de bénéfice notable.

Une petite société liée étroitement à la Ville comme CITEG pouvait se justifier. Mais la Commission des finances ne voit aucun avantage pour Yverdon de fondre CITEG dans une

société plus importante, qui a pour principaux actionnaires la Ville de Lausanne et les SI de Genève. Avec ses 5.5 contrôleurs, peut-être 6 ou 7 après l'absorption de CITEG, Securelec reste de taille petite. Elle ne sera dans tous les cas qu'une des 225 sociétés ou personnes habilitées dans le canton à contrôler des installations électriques.

On voit mal comment, dans ce contexte, l'engagement de la Commune dans Securelec permettra de conserver le contact avec les clients et de défendre les intérêts du SEY. D'autant plus que les statuts de la société se limitent clairement au « Contrôle technique et à la mise en conformité des installations électriques ». La Commune n'aura pratiquement plus de contacts avec la société, sinon par l'intermédiaire d'un poste au Conseil d'administration.

Il n'est pas dans les statuts ni dans les tâches d'une société indépendante chargée du contrôle des installations électriques de maintenir les bons contacts avec les clients des Services industriels communaux. Sur le plan financier, le retour sur investissement, direct par les bénéfices réalisés, ou indirect, par le contact avec les clients, risque d'être très modeste en regard de l'engagement en finances et en personnel.

La collaboration avec les services industriels des autres communes est évidemment quelque chose d'extrêmement souhaitable, mais elle peut parfaitement passer par des formes plus efficaces que par une petite société de contrôle qui a ses propres statuts et sa propre direction.

De plus, la Commune est engagée dans de multiples sociétés anonymes ou autres, avec des charges importantes pour la Municipalité et les services communaux s'ils veulent suivre de près les activités de ces sociétés et défendre à juste titre les intérêts d'Yverdon-les-Bains. L'engagement dans de nouvelles sociétés doit donc être justifié par des intérêts réellement prépondérants pour la ville.

En conclusion, la Commission des finances considère que l'engagement de la Commune dans le contrôle des installations électriques au niveau de la Suisse romande n'est pas justifié, ne présente pas d'intérêt financier ou autres et n'est pas une priorité pour Yverdon-les-Bains.

La Commission des finances vous recommande donc, par 6 non et deux abstentions de refuser le préavis PR09.25PR en refusant les articles proposés. Je vous remercie de votre attention.

M. le Municipal Cédric PILLONEL :

Je crois que nous n'allons pas reprocher à la Commission des finances d'avoir un raisonnement de comptable dans cette opération. Simplement, il importe à ce Conseil de ne pas se limiter à un raisonnement de comptable mais d'avoir un raisonnement stratégique par rapport au marché de l'électricité.

Nous avons déjà eu l'occasion à de nombreuses reprises au sein de ce Conseil d'évoquer l'ouverture du marché de l'électricité, d'évoquer l'incertitude qui règne quant à l'avenir de nos clients. Jusqu'à présent nous avons pu maintenir nos clients grâce à une stratégie, audacieuse selon certains, mais réussie, de la Municipalité par rapport à l'approvisionnement électrique. Il n'empêche, nous vivons dans un monde électrique où un certain nombre de sociétés qui nous entoure ont un rôle clair de prédateur, elles ne s'en cachent pas, certaines affublent même des noms d'animaux de proie qu'elles affectionnent particulièrement. Nous ne pouvons donc pas rester totalement inactifs.

Quel est le projet qui vous est soumis ce soir ? Il ne s'agit pas de créer une nouvelle société, il s'agit simplement de transférer les actifs de la société CITEG dans la société Securelec. Ce qui fait que l'implication pour la Commune d'Yverdon est nulle. Si la Commission des finances venait en nous disant qu'il ne convient pas de créer CITEG, nous pourrions discuter,

puisque effectivement la Commune devrait sortir de l'argent pour cette opération. Ici, ce n'est pas le cas, puisque nous transférons simplement les activités d'une petite structure, à savoir la CITEG, dans une structure plus grande, Securelec. Une structure dans laquelle les collectivités publiques sont très bien représentées, puisque tant les Services industriels de Genève que les Services industriels de Lausanne, ainsi que les Services intercommunaux de la région de Renens sont parties prenantes dans Securelec.

L'avantage de Securelec par rapport à CITEG c'est que c'est une structure plus grande, une publicité plus efficace, donc une viabilité beaucoup plus intéressante sur le long terme, d'autant plus qu'elle pourra bénéficier des clients déjà acquis par CITEG au niveau yverdonnois.

Je crois que M. le Président de la Commission des finances a abordé le principe de dire qu'il ne convient pas à la Commune de créer une société pour s'occuper de ces activités là. Ne soyons pas naïfs. D'autres communes ont fait le pas. C'est le cas des Services industriels de la Ville de Lausanne, c'est le cas des villes de Genève et de Renens, et je pense qu'il est important pour la Ville d'Yverdon de ne pas laisser passer le coche et de partir dans cette société, d'autant plus que c'est une opération qui est financièrement nulle pour la Commune.

Donc je vous invite à renoncer aux conclusions de la Commission des finances et à voter le préavis municipal.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

La discussion est toujours ouverte.

La parole n'est plus demandée, nous allons donc voter.

Vote

L'article 1 est accepté par 33 voix contre 25 voix et 20 abstentions.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à une courte majorité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

La parole n'est pas demandée.

Vote

Le PR09.25 PR est accepté à une courte majorité.

La Présidente remercie la Commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission,
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1 : La Municipalité est autorisée à participer, au nom de la commune, aux opérations d'association de CITEG S.à.r.l. avec Securelec Vaud SA et comportant :

- a) la dissolution de CITEG S.à.r.l. ;
- b) le transfert des activités de CITEG S.à.r.l. à Securelec Vaud SA ;
- c) le réinvestissement du dividende de liquidation de CITEG S.à.r.l. dans l'acquisition d'actions de Securelec Vaud SA à raison de 4,8% du capital de

cette dernière.

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 43'000.-- est accordé à la Municipalité pour l'acquisition d'actions de Securelec Vaud SA ; la dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 915.3201 « Parts de sociétés ».

8. PRÉAVIS NO PR09. 36PR

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 402'000.-- POUR LE LANCEMENT D'UNE ÉTUDE DE FAISABILITÉ DU PLAN D'AFFECTATION DU « COTEAU-EST ».
📖 M. BRIAN OOSTERHOFF, RAPPORTEUR

Composition de la commission

Mmes et MM. Carmen TANNER, Sarah WINTEREGG, Jean-David CHAPUIS, Thierry GABERELL, Johann GILLIERON, Bexhet HALIMI, Jean-Louis KLAUS, Brian OOSTERHOFF, Alain WILLOMMET.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, M. Brian OOSTERHOFF ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

Mme la Présidente Marianne SAVARY:

La discussion est ouverte sur l'article 1.

Discussion sur article 1

Monsieur le Conseiller Yvan GINDROZ :

Je m'étonne un peu du nombre croissant d'études qui dorment parfois dans les tiroirs et qui peuvent être fort coûteuses. Je ne m'opposerai pas à cette dernière, que je trouve opportune, mais je souhaite que le côté social et la durabilité de ce quartier soit un point important dans cette étude.

Je constate une chose dans le descriptif. Je constate un montant de Fr. 70'000.-- pour les imprévus, soit 15% de la somme. J'aimerais pour ceci un éclaircissement.

M. le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Si j'étais Madame Soleil, je pourrais vous dire en quoi vont consister les imprévus. Si vous me demandez d'éclaircir déjà maintenant le contenu du poste des divers imprévus, et d'énumérer quels seront les problèmes, difficultés et pépins qui pourraient subvenir pendant l'étude du plan de quartier, je ne peux pas vous répondre, M. le Conseiller.

En revanche, je peux vous dire que ce plan partiel d'affectation s'étend sur 2,5 km et comprend 3 secteurs principaux, celui du côté de la Vilette, celui du centre, et celui du côté du garage Renault. Théoriquement, chacun de ces secteurs pourrait faire l'objet d'un plan partiel d'affectation. La Municipalité avait décidé à l'époque de faire un seul plan de quartier pour cette importante partie du territoire parce qu'il y a des interactions entre ces trois différents secteurs. L'interaction principale était la route. On sait qu'elle a suscité beaucoup de polémiques. C'est la raison pour laquelle il était difficile de traiter d'un secteur isolément. La route est l'élément commun.

Aujourd'hui, le statut de cette route, il faut plutôt parler d'une rue, n'est pas tout à fait défini. Ne vous inquiétez pas, elle a tendance à rétrécir de jour en jour ; elle ne prend pas d'ampleur. On s'éloigne à des kilomètres ou des années lumières d'une des craintes des opposants de l'époque, qui était d'avoir une collectrice-est.

Tout cela pour vous dire que c'est un très gros plan de quartier, qui a d'ailleurs passé le cap du Service du développement territorial. Nous nous lançons maintenant dans une étude plus

approfondie. Comme les enjeux sont importants et que les équipements auront un coût très significatif, et que la Commune est propriétaire à raison de 52% de l'ensemble des terrains situés dans ce plan partiel d'affectation, nous souhaitons être très au clair sur les aménagements et le coût des aménagements qui seront réalisés, ne serait-ce que pour avoir une idée précise de ce qui devra être proposé à cet égard, notamment du point de vue financier, aux propriétaires

Nous savons que si nous n'arrivons pas à un accord, il faudra passer par une procédure de d'améliorations foncières. Ainsi la Municipalité ne souhaite pas se lancer dans cette étude compliquée sans assurer ses arrières, si vous me permettez l'expression. C'est la raison pour laquelle nous vous demandons ce crédit d'étude. C'est une démarche raisonnable, en rapport avec l'ensemble des enjeux.

Mme la Conseillère Carmen TANNER :

J'aimerais revenir sur le vœu de la Commission. Nous avons été étonnés de ne pas trouver dans ce préavis les lignes directrices de ce fantastique projet de quartier. Voilà pourquoi nous désirerions un retour, au milieu de cette étude, sur les choix effectués, retour via une communication ou une séance d'information. M. le Municipal, est-ce que cette requête vous semble réalisable ?

M. le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

La requête paraît tout à fait réalisable, mais nous ne pouvons pas bloquer l'avancement de ce travail en attendant que le Conseil se prononce. Nous entendons que le Conseil se prononce, et ensuite nous procéderons à toutes les séances d'informations que vous souhaitez. C'est d'ailleurs annoncé dans le corps du préavis lui-même. Nous souhaitons traiter de façon très précise et très complète l'information des propriétaires inscrits dans le périmètre du plan partiel d'affectation et des propriétaires situés en aval ou en amont.

Mme la Présidente Marianne SAVARY .:

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

L'article 1 est accepté à l'unanimité.

Vote

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

Vote

La parole n'est pas demandée.

Le PR09.36PR est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la Commission pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa commission,
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1: Un crédit d'étude de Fr. 402'000.-- est accordé à la Municipalité pour engager l'étude

de faisabilité du plan partiel d'affectation (PPA) « Coteau-Est ».

Article 2 : La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte n° 9316 « Coteau Est – faisabilité »

9. PRÉAVIS NO PR09. 33PR

CONCERNANT LA 1^{ÈRE} SÉRIE DE COMPLÉMENTS AU BUDGET 2009.

M. PIERRE HUNKELER, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES, RAPPORTEUR.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des finances, M. Pierre HUNKELER ne donne lecture que des conclusions de ce rapport.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Je vous prie de prendre le préavis à la page 1. Je vais vous lire les titres des chapitres.

Merci de vous manifester si vous souhaitez intervenir. Je vous prie de préciser le numéro de compte sur lequel vous intervenez au début de votre prise de parole.

Discussion sur article 1, chapitre

300.3185 Frais de procédures et d'expertises

3. URBANISME ET BÂTIMENT

Mme la Conseillère Soufia FEKIH :

Je m'étonne de voir à ce compte que « la Municipalité se pose la question d'éventuellement privatiser », en tous cas c'est comme cela que je lis, « la gérance communale ».

Est-ce que nous pourrions avoir quelques éclaircissements sur ce point.

M. le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

La Municipalité a engagé un nouveau gérant. Cela signifie qu'elle renonce, pour l'instant en tout cas, à la privatisation de la gérance communale.

Je peux vous apporter ensuite une explication complémentaire, non pas sur la décision de ne pas privatiser les gérances, mais concernant l'activité du nouveau gérant. Il est équipé de toute l'informatique nécessaire. Il fait preuve d'un dynamisme certain. Nous sommes persuadés qu'il saura et qu'il aura à cœur de maintenir, peut-être sous des formes techniques nouvelles, l'optique générale de la Municipalité, qui a toujours été de ne pas suivre aveuglément et dans toute leur amplitude les possibilités de hausse des loyers (les possibilités de baisse sont moins fréquentes), et de conserver à cette gérance un caractère qui, quand bien même il s'agit d'un domaine où l'aspect financier est important, tienne compte des réalités et des complexités humaines.

Mme la Conseillère Soufia FEKIH :

Dans ce cas est-ce que cela vaut la peine de maintenir ce compte tel qu'il est ?

M. le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

Pour les aspects techniques financiers, je laisserai peut-être un de mes collègues répondre, soit le responsable des Finances. Il s'agissait d'une étude, ce qui justifiait le maintien de ce numéro dans les rubriques comptables.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

L'étude a été faite, elle a été payée, donc il faut bien que nous la soumettions au Conseil

Discussion sur article 1, chapitre

6. POLICE ET SPORT

communal pour faire passer ce crédit comme la loi nous y oblige.

Cette étude nous a permis de nous conforter dans l'idée qu'il valait mieux maintenir la gérance communale au sein d'une administration communale plutôt que de donner un mandat à une fiduciaire ou à une gérance privée.

170.3111 Achats machines et mobilier

M. le Conseiller Guy ANGELOZ :

Je souhaite intervenir pour le compte achats machines et mobilier pour le Secrétariat des sports. Ce Conseil a déjà donné la possibilité d'apporter des aménagements pour ce secteur. Je trouve que Fr. 15'000.--, cela commence à devenir régulier, ces dernières années, d'apporter à tout moment des transformations.

J'aimerais avoir un complément d'information pour ce montant selon les travaux engagés.

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

C'est assez simple, pour ceux qui sont rentrés dans le Bureau des sports récemment. Il a fallu loger le personnel qui travaille au Service des sports. Pendant un certain temps, du matériel de récupération de toutes sortes a été utilisé. C'était à la période de M. JUNOD.

Ensuite de cela, le Service des sports a pris un peu d'ampleur. Il a fallu engager, avec votre accord, certes, et celui de la Municipalité, une secrétaire à 50%, et il a bien fallu asseoir ces gens et les doter de chaises, d'armoires, de tables, ce qui a occasionné ce crédit complémentaire qui vous est soumis ce soir.

Ceux qui, encore une fois, se rendraient dans le Bureau des sports constateront qu'il n'y a rien d'extraordinaire : il y a simplement un matériel de base classique fait de mobilier de bureau.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

La parole n'est plus demandée, la discussion est donc close, nous allons voter.

Vote

L'article 1 est accepté à une très grande majorité.

Discussion sur article 2

La parole n'est pas demandée.

Vote

L'article 2 est accepté à l'unanimité.

Discussion sur l'ensemble du préavis

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

La parole n'est pas demandée.

Vote

Le PR09.33PR est accepté à l'unanimité.

La Présidente remercie la Commission des finances pour son travail.

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,
sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission des finances,
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1 : Des compléments au budget 2009 représentant au total une augmentation de charges de Fr. 865'900.- et une augmentation des revenus de Fr. 39'400.- sont accordés à la Municipalité.

Article 2 : La situation financière de la Commune est dès lors arrêtée comme suit :

Excédent de charges prévues au budget 2009	364'050	
	Modification des charges	Modification des revenus
1. Administration générale	165'200	
3. Bâtiments et urbanisme	243'400	7'500
4. Service des travaux	170'500	17'500
5. Education et Jeunesse	82'800	14'400
6. Police et sports	139'100	
8. Service des Energies	64'900	
Charges supplémentaires	865'900	
Revenus supplémentaires		39'400
Excédent de charges selon budget et crédits complémentaires	1'190'550	

10. PRÉAVIS NO PR09. 37PR

CONCERNANT L'ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2010.

 **M. PIERRE HUNKELER, PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES, RAPPEUR.**

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission des finances, M. Pierre HUNKELER, rapporteur de la Commission, ajoute ce commentaire : « A la brièveté du rapport, vous constatez que la discussion au sein de la Commission des finances pour le maintien du statut quo a été relativement courte » et donne lecture des conclusions de ce rapport.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Discussion sur l'article 1

Je vous prie de prendre l'annexe du préavis à sa première page. Je vais vous lire les numéros d'articles ainsi que les points des premiers articles, et je vous laisse vous manifester si vous souhaitez intervenir.

Article premier de l'arrêté d'imposition

1. Impôt sur le revenu, impôt sur la fortune des personnes physiques, impôt spécial dû par les étrangers.

Proposition d'amendement à l'article premier

M. le Conseiller Jean-Louis VIAL :

La situation financière de notre Commune est saine. Bravo et merci à ceux qui l'ont permis. Mais les particuliers eux souffrent. Hausse des tarifs pour ceci, pour cela, etc.

Aujourd'hui même nous apprenons les hausses des tarifs de l'assurance maladie. Une baisse d'impôts, même minime, serait un geste envers nos concitoyens et relancerait la consommation. Elle serait aussi un signal clair pour l'attractivité d'une ville qui veut attirer des milliers de nouveaux citoyens.

C'est pourquoi le groupe UDC propose, en ce qui concerne l'impôt sur le revenu, l'impôt sur la

fortune des personnes physiques et l'impôt spécial dû par les étrangers, ainsi que, par voie de conséquence, pour les points 2 et 3, à savoir l'impôt sur le bénéfice et sur le capital des personnes morales, et l'impôt sur les recettes brutes et les capitaux investis des personnes morales qui exploitent une entreprise, une baisse d'un point pour le porter à 79,5% de l'impôt cantonal de base.

Les points 1, 2 et 3, je m'excuse de prendre déjà 2 et 3, mais c'est obligatoire, **amendés** auraient donc un libellé inchangé, mais, à la fin :

en pour-cent de l'impôt cantonal de base : 79,5 %

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Nous sommes donc en présence d'un amendement.

La discussion est toujours ouverte.

M. le Conseiller Olivier KERNEN :

M. VIAL, dans sa question de baisser les impôts, y répond tout de suite. Nous allons devoir accueillir à Yverdon-les-Bains un certain nombre d'habitants supplémentaires et cela va se chiffrer par milliers.

Je crois qu'il faut être conscient de la suite des opérations. On a fait de nombreuses études, le projet AggloY et d'autres études dans ce goût-là d'envergure, maintenant il s'agit de réaliser, et au moment de réaliser, on vient couper l'herbe sous les pieds de la Municipalité pour réaliser ces projets-là.

Moi je crois qu'il faut maintenir le cap, et je serais heureux, moi, de pouvoir maintenir ce cap encore de nombreuses années. Par rapport aux investissements, je crois qu'il faut peut-être lire la communication concernant le programme de fin de législature et les frais inhérents à ce programme que nous avons mis en place, Mesdames et Messieurs les Conseillers.

Nous avons voté des crédits, et maintenant il s'agit d'assumer nos responsabilités, et pour ce faire, il faut aussi assumer les finances de la Commune.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL:

M. le Conseiller VIAL, nous aimerions tous voir nos impôts baisser, évidemment, personne ne souhaite voir ses impôts augmenter, et d'ailleurs, nous ne le proposons pas. Mais il y a la réalité des chiffres, M. le Conseiller. Et si les finances sont saines, comme vous le dites, aujourd'hui, c'est parce que votre Conseil, l'année passée, a aussi refusé une demande de même nature, d'un ordre un peu différent, puisque vous proposiez de diminuer l'impôt d'un demi-point. Le Conseil a refusé, donc nous avons pu poursuivre nos efforts d'assainissement des finances communales.

Vous avez vu le plan des investissements, vous connaissez la situation de la Ville d'Yverdon-les-Bains, dont la dette a été fortement diminuée ces dernières années grâce à différents facteurs. Aujourd'hui, les investissements à consentir sont très importants, notamment en raison du projet d'agglomération pour la Ville d'Yverdon-les-Bains et la région.

C'est le premier facteur qui nous a fait pencher pour un maintien du taux d'imposition à ce niveau-là. Lorsque nous en avons discuté en Municipalité, nous ne connaissions pas encore les éléments qui ne sont arrivés que beaucoup plus tard. Les derniers sont encore arrivés la semaine dernière, alors que nous préparions le budget 2010, et nous avons dû prendre acte d'une augmentation de la facture sociale prévisible de l'ordre de Fr. 1'300'000.-- pour la Ville d'Yverdon-les-Bains pour l'année prochaine.

*Discussion sur cette proposition
d'amendement*

La vigilance est de mise, Mesdames et Messieurs les Conseillers. Nous ne pouvons pas nous permettre de diminuer les impôts maintenant, même si nous le souhaiterions tous. Ce n'est pas le moment. Plus tard, peut-être, ce moment viendra, mais en tous cas pas aujourd'hui. Et si nous faisons cela ce soir, cela veut dire que le budget 2010 de la Commune ne sera de très loin pas équilibré, je peux vous l'assurer. Donc je vous invite à rejeter cet amendement.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

La parole n'est plus demandée, je vais soumettre au vote la proposition d'amendement de M. Jean-Louis VIAL concernant les points 1 à 3 de l'article premier.

Vote sur cette proposition d'amendement

Cette proposition d'amendement est refusée à une évidente majorité.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

La parole n'est plus demandée, nous votons.

Vote

L'article 1 est accepté à une évidente majorité.

L'article 2 n'est pas soumis au vote.

Discussion sur l'ensemble du préavis

M. le Conseiller Yves RICHARD :

Nous venons d'accepter l'article 1 concernant le préavis PR09.37PR.

Ma question : il est envisagé de passer notre ville pour la réception des ordures à la taxe au sac. Une commission chargée de l'étude de ce projet va ou a déposé son rapport à la Municipalité. Admettons qu'un préavis nous parvienne en fin d'année 2009, voire début 2010.

Est-il prévu de revoir le taux d'imposition à la baisse par rapport au fait que la prise en charge de la réception des déchets ménagers est déjà comprise dans le taux d'imposition actuel ?

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

La 7^{ème} séance de la commission a eu lieu lundi, le rapport est en train de se rédiger. La Municipalité le recevra dans le courant de la semaine prochain et le traitera, je pense, avant les vacances d'automne.

En ce qui concerne votre question du budget, de baisse d'impôt à cause de cela, le produit, tel que la commission l'a proposé et va le proposer à la Municipalité, de la vente des sacs, de ristourne sur le tonnage par les usines d'incinération et des mesures de compensation pour certaines catégories de citoyens voire pour tous, je ne veux pas tout dévoiler car la Municipalité n'a pas encore le rapport, mais il n'y aura pas de quoi revoir le budget. Cela devrait être bonnet blanc, blanc bonnet.

M. le Conseiller Yves RICHARD :

Je comprends bien, mais nous avons un taux qui est déjà prévu, donc en réalité, si je comprends bien, on va faire une augmentation d'impôt ?

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

Non, il y aura une ristourne aux citoyens sur la valeur du tonnage payé par STRID qui sera en compensation pratiquement de l'achat des sacs. Est-ce que vous savez que la Commune de Ste-Croix a mis cela en route, et il y a plusieurs communes qui le font en Suisse allemande comme Reinacht, etc. Il y a une compensation par un bon d'achat dans les commerces

locaux, qui compense partiellement, voire tout, à part les frais de gestion, la taxe aux sacs.

Mais c'est trop tôt pour en parler, la Municipalité n'a pas encore reçu le rapport.

M. le Conseiller Yves RICHARD :

Je remercie M. BURKHARD pour ces informations, je me réjouis d'avoir le préavis et je pense qu'il sera temps de voir la chose.

Mme la Conseillère Gloria CAPT :

Je ne trouve pas admissible cette réponse. Peu m'importe ce que font les autres communes. Ce qui m'intéresse, c'est ce que nous allons faire à Yverdon.

Ce que vous êtes en train de nous dire aujourd'hui, M. le Municipal, n'est pas admissible. On ne peut pas d'un côté faire payer les cornets à ordures et de l'autre côté ne pas baisser les impôts, parce que c'est payer deux fois la taxe. Ce que vous êtes en train de nous dire équivaut à une taxe déguisée !

Alors je vous enjoint à bien réfléchir au système que vous allez proposer aux Yverdonnois, parce que les Yverdonnois ne peuvent pas accepter, surtout pas dans une période conjoncturelle difficile, une augmentation d'impôt, fut-elle déguisée comme celle que j'entends aujourd'hui. Voilà, M. le Municipal, merci d'y réfléchir.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL:

Je pense qu'il ne faut pas s'emporter ce soir sur ce sujet. Effectivement, le rapport n'est pas encore arrivé sur la table de la Municipalité. Mais s'il y a un principe qui est clair, Mme la Conseillère CAPT, c'est qu'il n'y a pas d'augmentation de l'imposition sous forme de taxe ou d'impôts de la population yverdonnoise. Le but doit être d'arriver à une opération blanche.

Donc il y aura une baisse d'impôts si la taxe est introduite sans compensation, ou bien nous trouverons un autre système.

Aujourd'hui, nous ne pouvons pas le dire et je vous invite à attendre le préavis qui, naturellement, vous sera soumis, vraisemblablement en début d'année prochaine, sur le sujet. Là, vous aurez tout le loisir de débattre avec des propositions concrètes, écrites noir sur blanc sur le papier, de manière à ce qu'on ne parte pas dans de grandes envolées ce soir. Je crois que ce n'est pas le moment.

Mme la Conseillère Gloria CAPT

Merci M. le Syndic pour votre réponse. Mais je vous enjoint à ce que le système que vous proposez soit clair et qu'on comprenne bien, dans un développement, que c'est une opération blanche. Et sachez que moi, et certainement le groupe radical, nous scruterons cela avec beaucoup d'attention.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Le PR09.37PR est accepté à une très grande majorité.

La Présidente remercie la Commission des finances pour son travail.

Vote

Décision du Conseil

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission des finances,
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,
décide :

Article 1: L'arrêté d'imposition pour l'année 2010 est adopté conformément au projet annexé au présent préavis;

Article 2 : L'approbation du Conseil d'Etat est réservée.

**11. NOMINATION
DE DEUX MEMBRES
SUPPLÉANTS À LA
COMMISSION DES
FINANCES.**

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Suite à la démission du Conseil communal de M. Patrick-Louis DURUZ et à la démission de la Commission des finances de M. Thierry VUAGNIAUX, deux sièges de membres suppléants sont devenus vacants à la Commission des finances. Il convient donc de les repourvoir.

J'attends par conséquent des propositions de la part de l'assemblée.

M. le Conseiller Thierry GABERELL :

Le groupe Socialiste vous propose M. Pierre DESSEMONTET au poste de membre suppléant à la Commission des finances.

M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF :

Le groupe Libéral vous présente la candidature de Mme Catherine CARP.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Comme il y a deux candidatures pour deux postes à repourvoir, je vous propose, sauf avis contraire, de voter à main levée :

Vote à main levée :

À l'unanimité, Mme Catherine CARP et M. Pierre DESSEMONTET sont élus comme membres suppléants de la Commission des finances.

Cette Commission est ainsi à nouveau au complet. Mme Catherine CARP et M. Pierre DESSEMONTET, je vous félicite pour votre élection et je vous souhaite à tous les deux beaucoup de plaisir dans vos nouvelles attributions.

**12. NOMINATION
D'UN MEMBRE À LA
COMMISSION DES AFFAIRES
IMMOBILIÈRES**

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

La démission de M. Thierry VUAGNIAUX en tant que membre de la Commission des affaires immobilières laisse également un siège vacant dans cette commission.

J'attends par conséquent une proposition de la part de l'assemblée.

M. le Conseiller Thierry GABERELL :

Le groupe Socialiste vous présente la candidature de M. Jean-Louis KLAUS comme membre de la Commission des affaires immobilières.

Mme la Présidente Marianne SAVARY:

Comme il y a une candidature pour un poste à repourvoir, je vous propose à nouveau, sauf avis contraire, de voter à main levée :

Vote à main levée :

À l'unanimité, **M. Jean-Louis KLAUS est élu comme membre de la Commission des affaires immobilières.**

M. Jean-Louis KLAUS, Je vous félicite pour votre élection et je vous souhaite également beaucoup de plaisir dans cette commission.

13. PROPOSITIONS
INDIVIDUELLES ET
INTERPELLATIONS.

13.1

Une Proposition de la Commission de gestion par M. le Conseiller Eric GENTIZON (Projet de modification du règlement du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains séance du 1^{er} octobre 2009)

Lors de notre séance du Conseil communal du 25 juin dernier, Mme Catherine CARP, présidente de la Commission de gestion, a fait part des difficultés rencontrées par la dite commission. Elle a proposé une modification du règlement du Conseil, qui a été acceptée séance tenante.

Malheureusement, il y a eu vice de forme. En effet, selon l'art. 60 de notre règlement, aucun vote sur le fond ne peut avoir lieu sur un objet non porté à l'ordre du jour. Ce projet de modification aurait dû être renvoyé à la Municipalité, puis mis à l'ordre du jour d'un prochain Conseil. La décision prise le 25 juin dernier est donc nulle.

Réalisant à posteriori cet état de choses, le Conseiller Jean-Hugues SCHÜLÉ a fait recours contre cette façon de faire. Ce recours a été jugé irrecevable par le Conseil d'Etat faute d'une avance de frais opérée dans le délai requis.

Le Conseil d'Etat n'a donc pas statué sur le fond de cette problématique. Il n'en demeure pas moins qu'il y a vice de forme.

Aussi, afin que les choses soient faites de manière régulière, d'entente avec Mme CARP, qui ne peut malheureusement être présente ce soir, je sou mets à ce Conseil, la modification de l'art. 36 al. 4 de son règlement.

En effet, ce dernier dit, entre autre, « ...**la commission de gestion est désignée pour un an**, à la dernière séance de l'exercice annuel qu'elle doit examiner, et ses membres sont rééligibles... »

La nouvelle constitution cantonale fixe la période administrative du 1^{er} juillet au 30 juin, alors que la période comptable correspond toujours à l'année civile (1^{er} janvier au 31 décembre).

Tenant compte des modifications de la loi du 28 février 1956, intervenues en 2005, de nombreuses communes vaudoises nomment maintenant leurs commissions de surveillance (commission de gestion et commission des finances) pour la période administrative (du 01.07 au 30.06).

Cette façon de faire permet entre autres à la commission d'effectuer certains travaux, dont le contrôle de préavis, la visite du patrimoine et plus, si nécessaire, dans les 6 mois précédant la date de bouclage des comptes.

Dans les grandes communes de notre canton, dont Lausanne, Nyon et Vevey, la Commission de gestion est une commission permanente, au même titre que la

Commission des finances.

Elle peut ainsi s'organiser sur une période de 5 ans, ce qui permet aux commissaires d'acquérir une expérience et donc d'être de plus en plus efficaces au fil des années.

Aussi, je vous suggère

1. d'adapter la période pour laquelle la Commission de gestion est désignée,
2. de la nommer pour la durée de la législature afin qu'elle devienne une commission permanente.

En conséquence, je propose la modification suivante de l'article 36, 4^{ème} alinéa du règlement du Conseil communal

Actuellement :

*Le Conseil élit une Commission de gestion, ...**Elle est désignée pour un an**, à la dernière séance de l'exercice annuel qu'elle doit examiner, et ses membres sont rééligibles...*

Nouveau :

*« Le Conseil élit une commission de gestion, ...**Elle est nommée pour la durée de la législature.***

***En ce qui concerne la législature 2006-2011**, la Commission de gestion est nommée pour la période administrative courant du 1^{er} juillet au 30 juin, à l'exception de l'année 2009 au cours de laquelle la Commission de gestion est nommée dès que possible pour la fin de la législature. »*

Je vous remercie de votre attention.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Nous sommes donc en présence d'un projet de règlement au sens de l'article 62, lettre c, de notre règlement, avec une demande de renvoi à la Municipalité au sens de l'article 64.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de ce projet de règlement.

M. le Conseiller Dino PETIT :

Nous allons faire du juridisme, mais j'ai peur que vous nécessitez d'une motion pour une modification aussi importante. Cela doit être une motion.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Considérons alors que c'est une motion.

M. le Conseiller Dino PETIT :

Cela ne change rien, mais cela veut dire que nous devons déposer le texte ce soir, et que nous devons choisir si c'est soumis à la Municipalité ou au Conseil.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

De toute façon l'article 64 prévoit qu'un projet de règlement est lui aussi renvoyé à la Municipalité et revient au Conseil communal sous forme d'un préavis. Cela me semblait suffisant.

Discussion sur la prise en considération de ce projet de modification de règlement

M. le Conseiller Dino PETIT :

Exactement, nous faisons du juridisme.

M. le Conseiller Eric GENTIZON :

Pour répondre à M. PETIT, cette façon de faire a été soumise au SECRI et c'est sur proposition du SECRI que nous demandons une modification du règlement.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Donc je précise la chose, il s'agit d'un projet de règlement qui sera renvoyé à la Municipalité selon l'article 64, si vous le voulez bien tout à l'heure, et qui reviendra, selon l'article 64 toujours, sous forme de préavis sur le projet de règlement au Conseil communal dès qu'il sera traité par une commission.

M. le Conseiller Pascal BLUM :

Première citoyenne, Mmes et MM les élus, promis, juré, craché, je n'ai pas fait cette erreur d'application de notre règlement lors de ma dernière séance pour pouvoir prendre la parole aujourd'hui, ni pour mettre notre nouvelle Présidente en difficulté dès sa première séance, ni pour la forcer à renoncer à la littérature durant la période estivale, ni non plus pour me permettre de voter sur ce sujet aujourd'hui.

Je vous prie donc très humblement d'accepter mes plus plates excuses pour cette malencontreuse erreur d'application du fameux article 64, qui est pourtant dans ce cas-là, parfaitement limpide, M. le Conseiller Dino PETIT, une fois l'erreur commise et la séance terminée.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Merci M. le Conseiller.

La discussion est toujours ouverte.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous allons voter.

Vote

La prise en considération de ce projet de règlement et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à l'unanimité.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

13.2

Un Postulat de M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS (Pour un itinéraire de mobilité douce continu de Grandson à Champ-Pittet)

Nice a sa *promenade des Anglais*, La Havane son *Malecon* et l'agglomération yverdonnoise sa *promenade du Littoral*. Cet itinéraire de mobilité douce reliant Grandson à Cheseaux-Noréaz longe le bord du lac à travers des secteurs à fort caractère de loisirs. Emprunté quotidiennement par de nombreux pendulaires, ce cheminement offre une alternative intéressante à d'autres modes de déplacements au sein de l'agglomération. La qualité des secteurs traversés (quais de Grandson, les Grèbes, parc des Rives, plage d'Yverdon) permet également au promeneur de se délasser loin des nuisances et à bonne distance des sites naturels protégés. La promenade possède néanmoins quelques points noirs qui créent des discontinuités dans cette liaison de mobilité douce.

La première barrière est naturelle : il s'agit de la Thièle. La réalisation d'un pont sur la Thièle permettant d'assurer la continuité de la *Promenade du Littoral* est d'ailleurs inscrite au projet d'agglomération. Le coût d'une telle mesure est estimé dans le document à Fr. 900'000.-- Sa

réalisation est programmée à l'horizon 2015. Néanmoins, dans son rapport d'examen, la Confédération a refusé de cofinancer cette mesure, et a considéré que celle-ci devait être entièrement supportée par les communes de l'agglomération.

La deuxième barrière est infrastructurelle : il s'agit de la route de Payerne et de la voie ferrée. En effet, le promeneur ou le cycliste venant des grèves de Clendy ou du site des Menhirs, et désirant rejoindre le site de Champ-Pittet, doit traverser successivement la route cantonale et la voie de chemin de fer.

Au vue de ce qui précède, le groupe des Verts demande à la Municipalité d'évaluer l'opportunité d'assurer la continuité d'un itinéraire de mobilité douce sur la promenade dite du Littoral, entre Grandson et Champ-Pittet.

Cette réflexion prendra en compte les éléments suivants :

- possibilités de financement d'un pont sur la Thielle, dans sa continuité du chemin des Bosquets ou à tout autre endroit jugé opportun ;
- possibilités de franchissement de la route de Payerne et de la voie ferrée entre les grèves de Clendy et le site de Champ-Pittet (aménagement routiers, voire passage souterrain...), et évaluation des coûts des mesures nécessaires.

Cette réflexion devra s'inscrire dans les études menées dans le cadre de la mise en œuvre du projet d'agglomération. Les communes partenaires devront être associées à la démarche. Les mesures proposées devront respecter les sites naturels de valeur et s'articuler aux différents projets prévus par la Municipalité dans les secteurs traversés.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Nous sommes donc en présence d'un postulat au sens de l'article 62, lettre a, de notre règlement avec une demande de renvoi à la Municipalité au sens de l'article 64.

La discussion est ouverte sur la prise en considération de ce postulat.

M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF :

Si l'idée de faire un pont sur la Thièle m'est tout à fait sympathique, je me permets juste de faire remarquer qu'il existe un passage sous la voie pour atteindre Champ-Pittet. Elle existe, elle n'est certes pas cyclable, mais on peut franchir la voie de chemin de fer.

Mme la Conseillère Emilienne WAGNIERE :

Il y a déjà un passage pour aller à Champ-Pittet. Pour aller à bicyclette, vous passez par la rue de Payerne et vous avez le cheminement pour les vélos. C'est déjà existant, je ne vois pas ce qu'on peut encore faire d'autre.

M. le Municipal Paul-Arthur TREYVAUD :

M. VENIZELOS a eu l'amabilité de me remettre en début de séance un exemplaire de son postulat, si bien que j'ai pu procéder à une brève consultation des membres de la Municipalité, qui considèrent que ce postulat peut mériter l'attention de votre Conseil comme l'attention de la Municipalité parce qu'il y a des éléments qui sont intéressants.

Comme vous le relevez, M. VENIZELOS, ce tracé est très agréable (surtout parce qu'il est plat, mais cela, c'est une remarque personnelle). Il n'y a que deux endroits où un problème se pose.

Le premier, c'est la traversée de la Thièle. Vous préconisez une passerelle. Cette passerelle a attiré l'attention des autorités yverdonnoise, notamment à l'époque de l'Expo.02 où il avait été

Discussion sur la prise en considération de ce postulat

question de demander à l'Expo de la financer. Elle avait refusé, apparemment elle était très soucieuse de son budget.

Nous n'avions pas beaucoup insisté, parce que, si l'on crée une passerelle, on risque de préteriter l'arrivée des bateaux de la compagnie de navigation sur la Thièle, à moins de réaliser une passerelle très compliquée, une passerelle qui se lèverait, ce qui impliquerait la présence permanente d'un gardien pour assurer la sécurité, et éviter que des enfants ne s'aventurent sur la passerelle au mauvais moment, ce qui pourrait provoquer des situations difficiles...

A cet endroit-là, si une passerelle n'est pas à l'ordre du jour, encore que le projet d'agglomération la mentionne, on entend tous les jours les responsables de la mobilité douce nous dire que circuler à vélo est très bon pour la santé. On le sait d'ailleurs sans qu'il soit nécessaire de le répéter en permanence.

Je pourrais vous dire, en suivant ce conseil fort judicieux adressé à la population, que vous pouvez faire un petit détour, remonter jusqu'au pont des Cygnes, pour ensuite continuer votre trajet. Ce petit détour ne peut être que favorable à la santé. Voilà pour le premier problème. S'agissant du second en revanche, le carrefour de la route de Payerne, le débouché de la route d'Yvonand, qui arrive à la hauteur de l'avenue des Sports est un carrefour extrêmement dangereux. Tout d'abord parce qu'il y a un train, ensuite il y a un croisement de plusieurs rues, dont certains cheminements que les automobilistes, surtout s'ils viennent d'ailleurs, ne connaissent pas. Il y a une piste cyclable, plusieurs rues. Celui qui vient de l'extérieur voit le train et les deux rues principales, il voit moins les petits cheminements. Il y a à cet endroit-là une situation qui est dangereuse.

La Municipalité a, dans ses tiroirs, un projet de giratoire à cet endroit. Si les tiroirs n'ont pas été ouverts, c'est parce qu'il faudrait largement ouvrir le porte-monnaie. Les premières études qui avaient été faites nous avaient indiqué, mais c'était il y a quelques années déjà, un montant de l'ordre de Fr. 800'000.-- pour la réalisation de ce giratoire. Cela nous a découragé.

En bref, M. le Conseiller, la Municipalité se propose d'examiner les questions que vous formulez dans votre postulat, avec les remarques qui viennent d'être faites.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

La parole n'est apparemment plus demandée, la discussion est close, nous allons donc voter.

La prise en compte de ce postulat et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à la majorité.

Vote

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

13.3

Une Motion de M. le Conseiller Jean-David CHAPUIS (Pour la création de deux nouveaux terrains de mini football aux Rives du lac)

Le 3 mai 2007, un postulat demandant la création d'un nouveau terrain de mini foot aux Rives du lac a été accepté à une large majorité. Le Syndic nous avait dit que la Municipalité examinerait la possibilité de créer ce terrain.

Depuis l'acceptation de ce postulat, la Municipalité ne nous a donné aucune nouvelle, et c'est pourquoi je reviens avec cette motion qui demande la création de 2 terrains comparables, voire un peu plus grands, la place ne manque pas. Le refus des Yverdonnois de créer un plan d'eau artificiel nous permet de penser que le développement des activités sportives et de loisir de notre ville doit se faire prioritairement sur les Rives du lac.

Le terrain existant est précisément l'endroit des Rives du lac où il y a le plus d'animations. Il y a tous les jours des dizaines de jeunes et de moins jeunes qui vont s'y défouler

Les terrains supplémentaires sont une nécessité pour attirer encore plus de personnes vers notre lac. Il faut développer des occupations supplémentaires pour notre jeunesse !

A cet endroit, le bruit n'indispose aucuns voisins ! Ces terrains seraient de même revêtement que le terrain déjà en place.

Je demande donc d'accepter cette motion et que la jeunesse d'Yverdon-les-Bains et des environs ait un nouveau lieu de jeux.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Nous sommes donc en présence d'une motion au sens de l'article 62, lettre b, de notre règlement, avec une demande de renvoi à la Municipalité selon l'article 64.

La discussion est ouverte sur sa prise en considération.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

C'est vrai, M. le Conseiller, que vous avez déposé une intervention, il y a déjà pas mal de temps, concernant cet objet. Je vous rappelle juste qu'entre temps il ne s'est pas rien passé. Nous avons aménagé les Rives du lac. Nous vous avons présenté un préavis supplémentaire parce qu'il y a eu quelques dépassements. Dans ce contexte là, nous ne pouvions pas vous proposer déjà de nouveaux aménagements dans le secteur des Rives du lac. Ceci explique en partie le délai que nous avons pris pour répondre à votre intervention.

Nous savons, nous l'avons annoncé dans le cadre de ce premier préavis, qu'il y aurait une deuxième étape d'aménagement des Rives du lac, dans le secteur, parce que, et vous l'avez relevé dans ce Conseil, la population s'en est aussi rendue compte, il manque un certain nombre d'équipements. Je pense notamment à des toilettes situées à un endroit approprié ; à des accès peut-être facilités, qui éviteraient de devoir passer soit d'un côté le long du Canal oriental soit de l'autre, le long de la Thièle, pour accéder à ce secteur ; et d'autres équipements de même nature.

La Municipalité ne voit pas d'inconvénient à inclure votre motion dans cette réflexion et ce préavis, qui devrait vous être soumis dans les mois qui viennent, je ne peux pas vous donner la date, M. le Conseiller.

En tous les cas, la réflexion est déjà entamée, et nous prendrons en compte cette proposition. Vous étiez à un terrain à l'époque, vous êtes à deux aujourd'hui, voilà, tout augmente, sauf les impôts, M. VIAL, pour l'instant en tous cas. Mais c'est volontiers que nous prendrons en compte cette motion dans ce cadre-là.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

La parole n'est plus demandée, nous allons voter.

La prise en considération de cette motion et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à une très claire majorité.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Discussion sur la prise en considération de cette motion

Vote

13.4

Un Postulat de Mme la Conseillère Gloria CAPT (Aménagement place de la Gare)

A plusieurs reprises cette année, j'ai dénoncé l'évolution de l'aménagement de la place de la Gare. Clairement, le pire semble succéder au pire, mois après mois.

A l'austérité du vide a succédé la prolifération sauvage d'un matériel urbain hétéroclite posé de façon désordonnée.

Les utilisateurs de la place de la Gare ont vu passer un chalet en bois, des plantes exotiques, des plots de couleur, un bac à bambous, la cabane à frites des Ch'tis, un podium, une benne de chantier et une exposition au goût très douteux.

A peine le Syndic avait-il promis d'enlever telle ou telle installation que le Service de la jeunesse revenait en catimini poser autre chose sur la place de la Gare.

Force est de constater qu'il n'y a ni concept ni stratégie dans l'aménagement de la place de la Gare, à moins que la peur du vide n'en soit une.

Les utilisateurs de la place de la Gare seraient sans doute ravis de trouver un banc ici et là et un éclairage un peu plus convivial, ce qui éviterait ainsi de confondre cette place la nuit avec une scène du « Bal des vampires ».

Tout cela pour dire que, de l'avis du groupe Radical, cette situation a assez duré, et il est temps d'y remettre de l'ordre d'une façon structurée. C'est la raison pour laquelle le groupe Radical requiert de la Municipalité, par le biais de ce postulat, de présenter à notre Conseil une étude sur la mise en valeur de ce petit espace.

Le groupe Radical propose que ce postulat soit pris en considération immédiatement et renvoyé à la Municipalité en l'assortissant d'un délai de 6 mois.

Dans l'intervalle, le groupe Radical émet le souhait que la cabane et le podium soient enlevés en attendant l'issue de l'enquête publique à laquelle ces objets doivent être obligatoirement soumis.

Je vous remercie de votre attention.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Nous sommes à nouveau en présence d'un postulat au sens de l'article 62, lettre a, de notre règlement avec une demande de renvoi à la Municipalité.

La discussion est ouverte sur sa prise en considération.

M. le Conseiller Olivier KERNEN :

Par rapport à la description apocalyptique, « Bal des vampires » en plus, de la place de la Gare, nous aurons à peu près tout entendu à propos de cette place. Il me semble très utile de passer par une commission, ne serait-ce que pour décanter cette situation, puisqu'il y a une nomenclature d'événements et de propositions. En plus de cela, il y a effectivement une critique que vous formulez à l'égard de la Municipalité qui ne sait pas choisir.

En tout état de cause, je pense qu'il faut passer par le filtre d'une commission du Conseil communal, et après nous verrons de quelle manière nous aborderons ce sujet éminemment important, bien évidemment.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Nous sommes dorénavant en présence d'une demande de renvoi à une commission au sens

Discussion sur la prise en considération de ce postulat

Proposition de renvoi en commission

Discussion son renvoi en
commission

de l'article 64.

La discussion est toujours ouverte.

M. le Conseiller Patrik DURUZ :

Je ne vois personnellement pas du tout ce qu'une commission pourrait faire avancer dans la problématique, puisque le seul et unique travail d'une commission est de savoir si elle est d'accord ou non de renvoyer ce postulat à la Municipalité et qu'elle n'a aucune influence sur le contenu du rapport municipal.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Je partage l'état des lieux et la description qui viennent d'être faites concernant l'aménagement de cette place de la Gare. Nous assistons effectivement à une juxtaposition d'éléments qui semblent avoir été posés là de façon totalement aléatoire.

Par contre, je propose également le renvoi à une commission dans la mesure où une commission a la possibilité d'amender ou de modifier la proposition d'un postulat et peut-être que la recette proposée par Mme la Conseillère CAPT, c'est-à-dire une étude, n'est pas la solution la plus appropriée.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

La parole n'est apparemment plus demandée, nous allons voter sur le renvoi de ce postulat à une commission. Je vous rappelle que celui-ci doit être appuyé par un cinquième des membres présents.

Le renvoi de ce postulat à une commission est accepté avec plus d'un cinquième des membres présents.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Vote

13.5

Une Question de Mme Martine FREY TAILLARD (Données du contrôle des habitants)

Mon intervention concerne le Contrôle des habitants. J'ai lu il y a quelques temps dans un journal de consommateur que les bureaux du Contrôle des habitants des différentes communes du canton ont l'habitude de transmettre systématiquement, et parfois contre argent sonnant et trébuchant, les fiches des nouveaux habitants au Bureau vaudois d'adresses. Sont transmis à ce dernier, non seulement les noms et prénoms des nouveaux habitants, mais aussi leurs année de naissance, état civil, nationalité, origine et profession. Si un ménage a des enfants, il est précisé le sexe et la date de naissance des mineurs.

Il semblerait que cette transmission des données soient autorisée par le Conseil d'Etat et soumise à un certain nombre de restrictions, dont l'interdiction de communiquer les adresses aux organismes commerciaux. Mais il est intéressant de savoir aussi que le Bureau vaudois d'adresses se fait payer entre 20 et 30 centimes l'adresse quand il fait des envois pour le compte des sociétés et que pas moins de 25'000 changements d'adresses lui sont transmis chaque année.

Aux guichets, les employés au Contrôle des habitants informent rarement les gens que leur fiche est transmise au BVA et qu'il est possible de s'opposer à cette transmission.

Mes questions sont donc les suivantes :

- Le Contrôle des habitants de notre Ville transmet-il des renseignements de ce genre au BVA, et si oui, lesquels ?
- Se fait-il payer pour cela, et combien ?

- Informe-t-il systématiquement les habitants de cette transmission et de la possibilité de s'y opposer ?

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Je n'ai pas connaissance de cette pratique. Néanmoins, par acquis de conscience, je vous propose que la Municipalité se renseigne auprès du Contrôle des habitants et transmette une réponse écrite à l'ensemble du Conseil.

Mme la Conseillère Martine FREY TAILLARD :

Je vous remercie pour votre réponse et j'attends la suite.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

13.6

Une Question de M. le Conseiller Stéphane BALET (Formules de politesse en usage au Conseil, mendicité)

Suite à un article paru dans le journal 24 Heures sur la mendicité à Yverdon, j'ai pu prendre connaissance de l'avis très tranché de certains habitants de notre région. Je ne souhaite pas démarrer un débat sur ce sujet, d'autant plus que le moment venu, nous aurons probablement l'occasion de faire quelques joutes oratoires afin de faire savoir à tous ce que nous pensons.

Par contre, j'ai été très étonné de pouvoir lire les déclarations du Major RICHOZ, qui comme chacun le sait, est le Commandant de la police de proximité d'Yverdon-les-Bains. Non seulement il fait part de son avis concernant la mendicité, mais en plus il se permet d'annoncer un scoop en claironnant que le nouveau règlement de police interdira la mendicité sur le territoire communal. Ces éléments m'incitent à poser 2 questions à la Municipalité.

- Est-il d'usage qu'un chef de service s'exprime dans la presse sur un sujet politique que le Conseil communal n'a même pas encore étudié ?
- Le règlement de police fera-t-il l'objet d'une communication ou devons nous attendre le prochain article sur ce sujet pour le découvrir ?

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

C'est effectivement un sujet délicat. Nous avons vu qu'il y a eu quelques articles dans la presse, non seulement Yverdon mais aussi la Riviera a eu droit à son article concernant la problématique de la mendicité. D'ailleurs, le Commandant de police de la Riviera, M. FRANÇAIS, s'est aussi exprimé, ce qui ne justifie peut-être pas forcément que le commandant yverdonnois s'exprime à ce niveau-là. Les chefs de service ont, à ma connaissance, la possibilité de s'exprimer techniquement sur leur dicastère, mais ils sont priés de ne pas s'exprimer du point de vue politique, évidemment, puisqu'en fait la politique est réglée par la Municipalité et la partie opérationnelle par les chefs des services.

Toujours est-il qu'il est un peu délicat de savoir quelles sont les questions qui ont été posées, et ce qui a été réellement dit. En l'occurrence, il y a actuellement un nouveau règlement de police qui est à l'étude, effectivement, au niveau de la Municipalité, et cette problématique de la mendicité fait partie de la réflexion de la Municipalité qui vous sera soumise prochainement. Le règlement de police est en phase d'écriture finale, il doit être passé normalement dans les prochaines séances de Municipalité, c'est un grand pavé, un grand travail, d'ailleurs ceux qui auront la chance de se pencher sur le règlement de police verront que c'est un vrai plaisir, et nous aurons, comme vous l'avez dit, M. le Conseiller, l'occasion de débattre de cette problématique-là et d'autres sujets.

Pour répondre encore une fois à la question de base, à savoir si le chef de service est autorisé à répondre sur des problèmes politiques, je répète que la réponse est non. On peut donc regretter qu'il y ait de temps en temps des fuites comme cela, dans une discussion à bâtons rompus peut-être avec un journaliste. Toujours est-il que le débat de fond sera discuté dans cette salle et pas ailleurs.

M. le Conseiller Stéphane BALET :

Je remercie M. le Municipal CARRARD pour sa réponse. Vous l'aurez compris, je suis un peu fâché. Je trouve très agaçant que le Major RICHOSZ se permette ce genre d'intervention dans la presse. Je souhaite qu'il soit remis à l'ordre par la Municipalité. Je pense que le proverbe qui précise qu'il faut savoir obéir pour commander s'applique également au Commandant de la police de proximité d'Yverdon-les-Bains.

(Applaudissements)

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

13.7

Une Question de M. le Conseiller Jean-Louis VIAL (Mendicité)

Sans aucune concertation, ma première question touchait exactement le même problème, mais mes questions sont un tout petit peu différentes. M. le Municipal a répondu en partie à l'une d'elles mais je pose encore tout de même les deux autres.

Nous l'avons tous constaté : la mendicité se développe à Yverdon-les-Bains. Il devient impossible de traverser la ville sans être interpellé par des mendiants soit dans les passages les plus fréquentés, soit devant des commerces et même devant le Temple. La poste a déjà pris une mesure : interdiction de mendicité devant ses locaux. La presse aussi, M. le Conseiller BALET l'a relevé, s'est fait l'écho de ce problème.

Il est légitime de se demander qui sont ces mendiants. Si ce sont des personnes si démunies, pourquoi les services sociaux n'interviennent-ils pas ? Si ce sont des personnes exploitées, que fait la police ? Ces questions sont vraiment faciles à poser, et malheureusement, il est difficile de les résoudre. Pourtant, l'exaspération de la population monte face à ce phénomène encore inconnu il y a quelques années.

La presse nous a appris, en tous cas moi j'avais lu, que la Municipalité envisageait d'interdire la mendicité, mais que le canton ne le voulait pas. Je pose alors les questions suivantes à la Municipalité :

- A-t-elle la possibilité d'aider ces mendiants s'ils le sont vraiment ?
- A-t-elle la possibilité de réprimer ceux qui pourraient profiter de cette pratique ?
- Aura-t-elle le courage de s'opposer au canton et d'interdire cette pratique sur le territoire communal ?

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Un débat avant l'heure visiblement. Pour rappel, les Députés ont, sauf erreur, refusé d'interdire la mendicité sur le canton de Vaud. Ce n'est d'ailleurs pas le cas du canton de Genève, d'où disons un certain afflux de mendiants sur le canton de Vaud.

Donc, le canton ayant refusé de légiférer, en tout les cas d'interdire la mendicité au niveau cantonal, cela repose après sur une réglementation communale, c'est-à-dire le règlement de police, comme je le disais avant, et nous aurons donc l'occasion d'en débattre dans cette salle.

La difficulté dans tout cela est de trier les vrais mendiants, pour autant qu'il puisse y en avoir, donc des gens qui sont vraiment dans un besoin réel, dans une pauvreté au point de devoir s'asseoir sur un trottoir par n'importe quel temps pour quémander quelques pièces, avec ce qui est une grande partie de ce qu'on trouve sur le territoire communal et sur le territoire cantonal, de l'exploitation d'êtres humains qui sont placés le matin et qui sont récupérés le soir.

Il y a donc un trafic d'êtres humains à ce niveau-là, et il faut arriver à trouver le bon sens pour faire en sorte qu'on puisse aider les personnes en réelle difficulté et réprimer ce crime qui est un crime organisé de trafic d'êtres humains.

C'est donc à ce niveau-là que nous devons essayer de débattre et nous devons en débattre au niveau du Conseil via le règlement de police. Toujours est-il que je comprends l'exaspération qu'il peut y avoir au niveau de la population. La police doit faire face à cette difficulté d'appréciation, si on peut dire, et entendre et essayer de résoudre la problématique des citoyens, qui sont de plus en plus exaspérés, en tous cas pour certains.

Voilà, je ne crois pas que nous pouvons aller beaucoup plus loin ce soir, mais le règlement de police arrivant tout prochainement dans vos casiers, Mmes et MM les Conseillers, nous auront l'occasion de traiter de ce sujet beaucoup plus à fond. Je vous remercie.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

13.8

Une Question de M. le Conseiller Jean-Louis VIAL (Exposition montée par Visarte sur la place de la Gare)

J'aime les statues grecques. Elles sont nues et montrent un idéal : la beauté du corps humain. Elles peuvent être vues par tous les publics ! Dans un premier temps, les enfants et les adolescents regardent bien entendu ce qui les intéresse le plus, mais très vite la beauté l'emporte sur le voyeurisme. L'exposition présentée sur la place de la gare début septembre a fait exactement le contraire : elle a contraint le public au voyeurisme. Et quel public ! Placée sur la place la plus passante d'Yverdon, à côté d'une école, elle présentait un spectacle à la limite de la pornographie la plus choquante. Bien entendu, la presse s'est emparée de l'affaire.

Je cite un extrait du *Matin* du 4 septembre :

Pas au courant de ce que seraient les œuvres avant de les découvrir jeudi soir, l'élue (Mme la Municipale en charge de la culture) ne s'attendait pas à pareilles sculptures. «Je l'ai pris en pleine figure, avoue-t-elle. Mais je ne suis pas choquée. Cela peut paraître dérangeant mais il y a toute une démarche qui va avec. C'est une opération coup-de-poing qui a le mérite de faire dialoguer les gens.»

Je pose donc les questions suivantes :

- Est-il vrai que la Municipalité ne connaissait pas le contenu de cette exposition ?
- En cas de réponse positive, est-il normal d'autoriser une exposition sans en connaître le contenu et ce, sur une place publique ?
- Qui a payé cette exposition ?
- Etait-ce, et j'insiste sur l'imparfait, vraiment pour promouvoir un futur Musée des beaux arts yverdonnois ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL:

Nous avons déjà apporté une grande partie des réponses par voie de presse, mais je vais rappeler un certain nombre d'éléments. Vous posez trois questions, M. le Conseiller, enfin,

j'en ai noté trois, mais vous me rappellerez si j'en ai oublié une.

Tout d'abord, est-ce que nous avons connaissance du contenu de l'exposition ? La réponse est non, nous ne connaissions pas le contenu de l'exposition. Je vais vous expliquer pourquoi, il y a deux raisons à cela.

La première est que l'Association des peintres et sculpteurs Visarte avait déjà organisé une exposition de ce type-là dans les mêmes éléments de mobilier urbain à Lausanne sur la place de la Riponne, et nous sommes partis de l'idée que c'était la même exposition qui allait être présentée. Nous n'avons pas de raisons de penser que c'était une autre exposition.

Deuxième raison, qui est liée à la première : nous avons une collaboration de plusieurs années avec l'Association de Visarte, une collaboration tout à fait intéressante et positive que nous continuons à avoir aujourd'hui sur la place des Droits de l'homme. C'est le fruit d'une collaboration avec cette association et, vous en conviendrez, que les œuvres qui sont présentées ne sont évidemment pas toujours du goût de tout le monde mais ne sont pas particulièrement choquantes.

Voilà pourquoi nous n'avons vraiment pas pensé qu'il y aurait un autre contenu que celui qui a été présenté à Lausanne. J'ajouterai que l'organisation de cette exposition s'est faite dans la rapidité, je ne dis pas dans la précipitation, mais nous avons eu cette proposition très peu de temps avant sa mise sur pied, mise sur pied qui devait intervenir avant la fin de l'université d'été que nous avons organisé sur le thème du Musée des beaux-arts au 21^{ème} siècle.

Il nous semblait intéressant d'avoir une exposition qui clôturerait cette université d'été d'une manière un peu particulière, puisque des artistes venaient présenter leur vision de l'art contemporain et de sa représentation dans un musée, aujourd'hui, dans notre pays. Ce court délai ne nous a peut-être pas permis de faire toutes les vérifications qu'il aurait été nécessaires de faire. Toujours est-il que nous sommes partis en grande confiance et que d'ailleurs, cette confiance, nous n'avons pas de raison de la retirer à l'Association Visarte, vu les excellentes expériences que nous avons eues.

Cette exposition a eu le mérite de faire parler d'elle. Cela, c'est le moins que l'on puisse dire. Vous parlez d'une exposition qui est à la limite ou au-delà de la limite de la pornographie, je ne suis pas de votre avis M. le Conseiller. Je pense qu'il y a des affiches publicitaires qui vont bien au-delà de ce que présentait cette exposition et qui sont bien plus choquantes, mais il se trouve que, comme par hasard, les sujets ne sont pas les mêmes. Ce n'est généralement pas un homme qui est présenté dans des postures un peu particulières, dans les publicités, ce sont plutôt des femmes. C'est quand même étonnant, on n'en parle jamais. Il y a certains magasins ou chaînes de magasins qui présentent des images autrement plus choquantes, je trouve, que cette exposition-là.

Cette exposition je l'ai vue aussi. Je suis allé sur la place de la Gare et j'ai trouvé qu'elle avait le mérite de faire s'arrêter des gens qui ne s'arrêtent jamais devant les œuvres d'art ou jamais devant les affiches. Est-ce qu'on discute de certaines affiches, qui sont justement pour le moins choquantes ? non. Là, on s'arrête et on discute.

Nous avons pris des mesures à la Municipalité pour éviter que des personnes qui pouvaient être sensibles, ou moins sensibles d'ailleurs, qui pouvaient être choquées par cette présentation, ne le soient pas trop longtemps. Nous avons réduit la durée de l'exposition de manière à ce que les choses se passent bien, elles se sont bien passées, j'en suis très heureux.

Vous avez posé une autre question, M. le Conseiller : c'est la Commune qui a payé une partie de l'exposition, une partie parce que c'est plus cher que cela. C'est un montant de Fr. 5000.-- que la Commune a payé pour la mise sur pied de cette exposition, qui comprend sa mise en place, les invitations, etc., tout ce qu'il faut pour qu'une exposition de ce type-là puisse avoir

lieu.

Voilà ce que je peux vous répondre M. le Conseiller, je ne sais pas si j'ai répondu à toutes vos questions, si j'en ai manqué une dites le moi, mais pour le reste j'en resterai là.

M. le Conseiller Jean-Louis VIAL :

Merci M. le Syndic. La dernière question concernait l'ex-futur Musée des beaux-arts yverdonnois. Donc elle tombe, je pense que vous avez lu la presse comme moi aujourd'hui.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

13.9

Une Question de M. le Conseiller Jean-Louis VIAL (Pose d'une vidéosurveillance place de la gare).

C'est un feuilleton. J'espère qu'il n'aura pas autant d'épisodes que « Top Model ».

Lors de notre dernière séance, le 3 septembre, M. le Municipal de la Police et des Sports a annoncé que le dossier concernant les offres de pose de la vidéosurveillance, place de la Gare, sera présenté à la Municipalité dans les 15 jours. Nous sommes le 1^{er} octobre, 8 mois après la votation populaire. Il a fallu trois mois à Aigle pour poser une vidéosurveillance...

Ma question est simple : le dossier en question a-t-il été traité et la vidéosurveillance sera-t-elle bientôt en service sur la place de la Gare ?

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Dans la lignée de « Top Model », je réponds aussi : Le dossier a été déposé en Municipalité, comme je l'ai dit, il va être traité et comme je l'ai dit, il sera présenté au Conseil communal. C'est relativement simple.

Par contre, ce qui n'est pas aussi simple, c'est que la loi a changé depuis la pose des caméras à Aigle, et il y a une procédure cantonale qui s'est un tout petit peu complexifiée. Mais ce n'est pas pour autant que nous n'allons pas aller au bout du raisonnement et venir devant ce Conseil avec une présentation complète, je l'espère, en tous cas ce que j'ai vu est parfaitement complet, dès que la Municipalité aura tranché sur les propositions qui sont faites.

Je vous remercie.

M. le Conseiller Jean-Louis VIAL :

Merci de ces excellentes nouvelles et j'attends la suite.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

13.10

Un Postulat de Mme la Conseillère Hélène GRAND-GREUB (Mise en place de jours « sans viande » officiels dans les cantines scolaires et les crèches)

La ville de Gand, en Belgique, est la première ville du monde à instaurer un jour végétarien, entendait-on sur les ondes de la Radio Suisse Romande il y a quelques jours. Son objectif est de lutter contre le réchauffement climatique et contre l'obésité. Cette décision part du constat que la production de viande représenterait 20% des émissions de gaz à effet de serre et que la surconsommation de viande serait responsable de maladies cardio-vasculaires et de surpoids. Mieux (ou pire) l'OPL (One Planet Living ou Vivre avec une seule planète) rappelle que notre planète est limitée dans sa productivité et ses ressources et qu'actuellement nous

vivons et consommons comme si nous avions 2,4 planètes à disposition !

Nos cantines et nos crèches servent certainement déjà des repas végétariens pour diverses raisons, dont les raisons financières. Mais il s'agirait d'officialiser cette pratique et de la valoriser en ouvrant la conscience des enfants et de leurs parents à la protection de leur milieu de vie et de leur santé.

La Commune encourage déjà la consommation des produits agricoles de proximité, un nouveau pas pourrait être franchi en encourageant une alimentation diversifiée et respectueuse de notre environnement, sachant que celle-ci représente environ 30% de l'empreinte écologique de la Suisse.

La mise en œuvre de ce postulat ne grèvera pas les finances de la Commune mais invitera chacun à se poser des questions essentielles. Je vous invite donc à le prendre en considération et à le renvoyer directement à la Municipalité.

Discussion sur la prise en considération de ce postulat

Mme la Conseillère Gloria CAPT :

Je vous remercie, Mme la Conseillère, pour ce très intéressant postulat, et comme vous l'avez dit, je pense que cela va nous faire tous réfléchir. Et moi je propose que nous y réfléchissions en commission parce que je trouve que le sujet est éminemment important et intéressant.

Proposition de renvoi en commission

Je propose donc, conformément à l'article 62, premier paragraphe, de renvoyer cet intéressant postulat à une commission.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Merci Mme la Conseillère. Nous sommes donc en présence d'un postulat avec demande de renvoi à une commission au sens de l'article 64.

La discussion est toujours ouverte.

M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :

Je vous l'avoue, Mme la Conseillère, je n'ai pas encore eu le temps de me pencher ni même de goûter les repas qui sont servis dans les cantines scolaires, mais celles-ci étant fourchette verte, les repas sont donc en tous les cas équilibrés.

Maintenant je vais laisser à l'appétit de ce Conseil le soin de choisir s'il veut renvoyer ce postulat en commission ou directement à la Municipalité.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Je crois que cette proposition ne mange pas de pain, je crois qu'il n'y a pas de débat à avoir sur le fond de la proposition, je propose donc de renvoyer directement ce postulat à la Municipalité.

M. le Conseiller Alain ANGELOZ :

Concernant ce postulat, je pense que cela part effectivement d'un bon sentiment. Toutefois, il y a passablement d'enfants qui fréquentent ces cantines scolaires, qui viennent parfois de milieux défavorisés également et qui ne mangent déjà pas forcément tous les jours de la viande à la maison. On sait qu'on a besoin de viande, le cerveau en a besoin, notamment au niveau des protéines.

Je pense qu'il serait plutôt judicieux de laisser la Municipalité, de part le fait de ceux qui s'occupent de composer ces menus, de faire des menus équilibrés, raison pour laquelle je

proposerai plutôt de refuser ce postulat.

M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :

Je ne crois pas qu'il s'agit d'affamer les enfants yverdonnois, M. ANGELOZ, je crois que c'est un geste symbolique. Il s'agit de créer une journée, voire deux ou trois durant l'année, pour marquer symboliquement cette action.

M. le Conseiller Alain ANGELOZ :

Je ne parlais pas d'affamer les gens, simplement il existe déjà des jours de diverses religions, notamment la religion chrétienne, la religion musulmane, que je connais un tout petit peu, où il y a déjà ces jours-là.

Donc je pense que c'est amplement suffisant. Je ne vois pas pourquoi on diminuerait la chance de certains enfants d'avoir des protéines afin que leurs cerveaux puissent travailler correctement à l'école.

Mme la Conseillère Hélène GRAND-GREUB :

Je ne voudrai pas insister sur la diététique, mais je suis peut-être plus proche dans ma profession des connaissances de diététiques. On peut manger végétarien et manger des protéines, il y a des protéines végétales.

Et quand vous parler de religion, cela simplifierai tout, parce que les musulmans pourraient manger la même chose que les petits suisses, c'est-à-dire le menu végétarien du jour.

Je vais quand même défendre un tout petit peu mon idée. On parle de développement durable ; on parle de ruiner notre planète par des émissions de CO2 notamment et par la production de viande, qui est beaucoup plus gourmande pour notre environnement que les productions de céréales, de légumineuses ou de légumes, ou de fruit. Je crois que c'est là que le problème se pose et je propose que vous acceptiez simplement ce postulat, que ce soit par une commission ou par la Municipalité dans son traitement.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

La discussion est toujours ouverte.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Nous allons voter sur le renvoi à une commission de ce postulat. Comme tout à l'heure, celui-ci doit être appuyé par un cinquième des membres présents.

Vote

La prise en considération de ce postulat et son renvoi à une Commission est accepté par un peu plus d'un cinquième des membres présents.

Je prierai si possible l'assemblée de faire un peu moins de bruit, ce serait agréable.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

13.11

Une Question de Mme la Conseillère Anna Rita BARTOLOTTA (Chaufferettes sur terrasses des café-restaurants)

Cette semaine, on a pu lire dans divers journaux que la Municipalité d'Yverdon-les-Bains avait pris la décision d'interdire les chaufferettes dans, ou plutôt à l'extérieur des bars et restaurants de la ville.

Dès lors, je souhaite poser les questions suivantes à notre Municipalité :

1. Sur quelle base légale notre Municipalité s'est-elle appuyée pour prendre sa décision ?
2. S'est-elle inquiétée auprès des tenanciers pour savoir si ces derniers avaient déjà engagé des frais pour l'achat de chaufferettes ?
3. La Municipalité a-t-elle pris en compte, entre autre, le marché de Noël qui attire du monde sur la place pas seulement pour ses stands, mais surtout parce qu'on peut y flâner, rencontrer du monde et s'arrêter sur les terrasses ? A-t-elle prévu d'autoriser ces chaufferettes pour de telles occasions ?
4. On a pu lire également que la Municipalité a consenti un geste envers les patrons de bars et restaurants : à savoir qu'ils pourront ouvrir leur terrasse un mois et les fermer un mois après. Mais qui va s'asseoir sur une terrasse au mois de mars et au mois de novembre s'il n'y a pas de chaufferettes ?

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL:

Effectivement, la Municipalité a évoqué la problématique de l'interdiction de fumer dans les lieux publics depuis le 15 septembre dernier. Cela tombe assez mal, cela tombe au moment où l'automne arrive, mais heureusement il est beau cette année, et on peut effectivement lézarder encore beaucoup sur les terrasses sans chaufferettes jusqu'à maintenant.

Donc, nous avons évoqué cette question-là, nous avons évoqué la problématique des cendriers, des mobiliers urbains, et la problématique de ces chaufferettes. Nous avons pris une première décision qui consistait à interdire ces chaufferettes pour des raisons essentiellement écologiques, pas seulement, mais essentiellement. Suite à différentes réactions, comme en témoigne la vôtre ce soir, nous nous sommes effectivement posé la question de la base légale. Nous l'avons fait un peu tard, mais nous attendons des rapports plus précis sur la question, pour savoir si nous avons les bases légales suffisantes pour interdire des chaufferettes dans la rue. C'est pourquoi les tenanciers n'ont pas été tenus au courant de cette décision, parce qu'elle est encore en discussion au sein de la Municipalité et de l'administration communale.

En ce qui concerne les manifestations temporaires. Il est bien évident que cette interdiction ne s'appliquerait pas, cas échéant, aux manifestations temporaires, qui pourront continuer à utiliser ces chaufferettes, notamment le marché de Noël, parce qu'évidemment, à cette saison-là, si on veut animer l'extérieur des bâtiments, eh bien il faut assurer un certain confort.

Donc, cette garantie est de toute façon là aujourd'hui et elle sera maintenue à l'avenir, soyez-en assurée. Et j'apporte juste une précision : les terrasses sont effectivement autorisées à ouvrir un mois avant et un mois après la période actuelle, mais pas au mois de novembre Mme la Conseillère, cela s'arrête à fin octobre.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

13.12

Une Question de Mme la Conseillère Josy TESSA (Responsabilité accident à la piscine)

Ma question s'adresse principalement au Service des sports : je voudrais savoir quelle est la règle qui prévaut lorsqu'une classe se rend à la piscine. Quelle est la responsabilité qui est engagée en premier ?

Je précise un peu. On m'a raconté ce matin un accident qui est arrivé il y a quelques jours à la piscine. Heureusement qu'il s'est bien terminé, mais il aurait pu très mal se terminer, et cela m'intéressait de savoir quelles étaient les responsabilités : si c'est le maître, si c'est le

gardien...

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

L'accident, voire le drame qui a été évité, est le suivant : une enseignante, sauf erreur, de Grandson est allée avec sa classe, une vingtaine d'élèves, voire plus, à la piscine couverte d'Yverdon. Ils ont fait un exercice consistant à nager sous l'eau.

A un moment donné, une fille a eu un malaise, et elle est restée sous l'eau. Un des gardiens l'a repérée, l'a sortie, elle était en arrêt respiratoire, elle était déjà un peu bleue avec un arrêt respiratoire, et il a pu la sauver. Après un contrôle d'une nuit à l'hôpital, cette adolescente se porte tout à fait bien, et elle en est quitte pour une frayeur, ainsi que tout son entourage et évidemment les directions d'école.

Nous en avons parlé en Municipalité pour savoir quel devait être le cadre légal, et quel était aussi le bon sens, pour faire en sorte que cela puisse fonctionner. Donc nous avons demandé à la direction d'école, ainsi qu'aux différents responsables de piscine, quels étaient soit les règles, soit l'usage, pour que ce genre de mésaventure, voire le drame, puisse être dorénavant évitée.

Il faut savoir que la loi scolaire est relativement stricte. Les enseignants qui viennent doivent avoir un brevet de sauvetage, sauf erreur, mais la question n'est pas tellement celle du brevet, mais plutôt de savoir si une personne suffit à aller avec une classe de 20 élèves ou plus à la piscine ou s'il faut être plus. Il faut savoir aussi que les écoles commencent les cours avant l'ouverture de la piscine, ce qui veut dire que le personnel de la piscine se charge à ce moment là, à partir de 8h00 jusqu'à l'heure d'ouverture, des différents travaux d'entretien. Donc ils ne sont pas forcément à disposition pour faire déjà un travail de surveillance.

Donc il y a une discussion qui est en cours actuellement avec les directions d'école et les responsables des sports et la Municipalité, pour faire en sorte que ce genre d'évènements ne se reproduise plus, bien qu'on ne soit jamais à l'abri d'accident, mais en tous cas de connaître quel est le niveau de sécurité que nous devons mettre en place dorénavant à la piscine couverte d'Yverdon, notamment pendant la période scolaire et dans le cadre de la loi scolaire.

Mme la Conseillère Josy TESSA

Je remercie M. le Municipal de sa réponse, je sais que le risque zéro n'existe pas, mais cela m'intéressait de savoir quelles étaient les responsabilités exactes.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

13.13

Une Question de Mme la Conseillère Josy TESSA (Sécurité lors des travaux de nettoyage le long des canaux)

Je ne sais pas si vous avez remarqué, mais ces jours, il y a une équipe de débroussaillers qui s'occupent de débroussailler tout ce qui est le long des canaux.

Déjà l'année passée, j'étais intervenue auprès de M. ROSSELET. Je pense que c'est une équipe qui est sous-traitée, ce ne sont pas des gens de l'équipe d'Yverdon, mais j'avais remarqué qu'ils travaillaient sans gants de protection, sans lunettes et pas avec des chaussures adaptées. Je les ai revus ces jours et apparemment il n'y a rien qui a changé.

Alors j'aimerais savoir si c'est une équipe qui est sous-traitée par la Commune, s'il n'y a pas des règles à appliquer comme pour un Service communal ?

13.14

M. le Municipal Marc-André BURKHARD :

Malheureusement, pour ces canaux, c'est du personnel cantonal, mais vous avez bien fait de me le signaler. Nous avons un attaché de sécurité à la Ville, cela n'empêche pas que nous pourrions aussi peut-être faire des remarques. Je vous remercie de votre attention.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Une Question de M. le Conseiller Patrik DURUZ (Sécurité-bandes cyclables rouges)

Depuis quelques mois, on a vu apparaître, dans notre cité, de nombreuses bandes rouges en bordure des routes ; et plus précisément entre les trottoirs et les bandes jaunes déjà existantes.

L'effet visuel de ces bandes sur les automobilistes ne peut être remis en cause, pour autant qu'il fasse jour et par route sèche.

Toutefois, je doute personnellement que la sécurité des cyclistes s'en trouve améliorée. D'autre part, j'ai quelques interrogations quant au fond surtout et la forme également de ces interventions colorées, et je désire poser quelques questions précises à notre Municipalité :

- Une décision municipale est-elle à l'origine de ces interventions, si oui, quand a-t-elle été prise, si non, qui en a pris l'initiative ?
- Quelles sommes ont-elles déjà été engagées dans ces interventions (fournitures, main-d'œuvre et sécurisations des chantiers, y compris les éventuelles imputations internes) ?
- Un appel d'offre a-t-il été lancé pour ces travaux ?
- Quel poste du budget a-t-on utilisé pour le financement ?
- Combien de temps une couche est-elle censée tenir avant d'être rendue à l'état de patinoire par le passage des véhicules ? et, par voie de conséquence, combien va-t-on devoir investir annuellement pour la réfection de ces revêtements.

Enfin, malgré la rugosité apparente de ce revêtement, son aspect brillant à contre-jour m'amène à poser cette dernière question :

- Des tests ont-ils démontré que cette peinture, une fois mouillée, est au moins aussi efficace que le revêtement bitumineux en ce qui concerne l'adhérence, et plus particulièrement, lors de freinages d'urgences ou de brusques changements de direction des deux-roues ?

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

En matière de sécurité des deux-roues cette fois-ci, nous sommes toujours à la recherche de solutions novatrices. Nous ne pouvons pas continuer à faire un marquage de bandes cyclables tel que nous le faisons comme actuellement, en faisant un simple traitillé et en imaginant que les cyclistes soient à l'abri. Tant que nous n'aurons pas des pistes cyclables en site propre, nous serons confrontés à l'équation voiture-vélo.

Le Service de police avec le Service de l'urbanisme a essayé de trouver des solutions et ceci a commencé par la rue des Quatre-Marronniers.

Vous le retrouvez d'ailleurs dans la première série des compléments au budget, pour la somme de Fr. 34'000.--, de mémoire, que vous avez d'ailleurs validé ce soir.

Aux Quatre-Marronniers, c'était dans le but de répondre à des questions qui étaient revenues sur le tapis, c'est le cas de le dire, de la part des nouveaux habitants de ce secteur qui souhaitaient améliorer la sécurité. La Municipalité ne voulait pas rouvrir le dossier des Quatre-Marronniers, qui a été une longue bataille : ce secteur a été dessiné, tracé par les tribunaux.

Donc la Municipalité a souhaité améliorer malgré tout le secteur et le Service de l'urbanisme de mon collègue Paul-Arthur TREYVAUD et la Direction de police ont donc fait ces essais avec des couleurs qui sont plutôt dans les couleurs crème.

C'était intéressant, mais ce n'était pas très visible. C'est pour cela que nous avons, au niveau de la Direction de police, essayé de trouver une nouvelle solution. Vous avez vu que bien qu'il y en ait quelques unes qui ont fleuris, M. le Conseiller, ce n'est pas sur l'ensemble de la ville.

Les réactions, en tous cas celles qui nous ont été faites, font état de satisfaction, en tout cas de la part des cyclistes, qui remarquent un comportement différent de la part des automobilistes, qui considèrent que cette zone rouge n'est pas forcément la leur, ce qui améliore quelque peu la sécurité. C'est un retour qui est plutôt intéressant, semble-t-il.

Alors, évidemment, nous faisons des tests, nous faisons des tests grandeur nature parce qu'il n'y a pas d'autres solutions, mais encore une fois ces tests sont concluants et la sécurisation du deux-roues nous semble améliorée.

Pour ce qui est des fonds, bien évidemment, nous ne sommes pas tout le temps en train de demander des crédits ou des préavis d'investissements. Si nous devons couvrir tout le territoire, certainement que nous devrions le faire. Nous avons notamment travaillé, vous avez pu le voir, avec des crédits complémentaires, ou autrement avec le crédit du deux-roues qui permettait encore de faire ce genre d'essai et d'investissement.

Voilà, M. le Conseiller, encore une fois, nous n'avons pas la durée de l'essai, c'est-à-dire du vieillissement, mais à première vue je n'ai pas entendu que ce genre de revêtement pourrait être dangereux. Je ne suis pas allé faire non plus des arrêts d'urgence en voiture sur ces bandes pour voir si cela tenait. Par contre quand on est cyclistes c'est plutôt quelque chose qui nous semblait intéressant.

Mais c'est volontiers que nous pourrions entendre vos remarques, soit ce soir, si vous en avez encore le courage et le temps, soit autrement par le biais de courriel ou de téléphone, qui permettrait d'avoir un retour non seulement des usagers classiques mais des usagers Conseillers communaux.

M. le Conseiller Patrik DURUZ :

Je remercie M. le Municipal CARRARD pour sa réponse. Je suis partiellement rassuré quant à l'adhérence de ce revêtement. Vous l'avez dit vous-même, M. le Municipal, l'été a été beau et sec. Je crois que ce revêtement est efficace, mais j'ai les plus grandes craintes pour l'automne qui arrivera, qui finira bien par arriver.

M. le Conseiller Dino PETIT :

Je voudrais abonder dans le sens de M. le Conseiller DURUZ en ce sens que je me trouve être motard depuis 34 ans. Pour le motard, la première angoisse, c'est un passage piéton mouillé.

Ce revêtement, dès une pluie abondante, sera une véritable patinoire, qui exposera le deux-roues nécessairement à en sortir, c'est-à-dire à revenir dans le domaine de l'automobile.

Il existe une solution bien simple : ceux qui se sont promenés dans le jardin japonais ont vu que parfois les cailloux de goudron pouvaient être rouge, simplement cela aurait été trop cher. Il aurait fallu regoudronner ces surfaces et dans ce cas-là, elles n'auraient pas été glissantes. Mais ce revêtement, moi qui me promène en moto ou en scooter, je l'évite comme la peste.

M. le Conseiller Yvan GINDROZ :

En tant que cycliste averti dans cette ville avec des enfants, nous sommes quand même six en famille à emprunter tous les jours les itinéraires cyclables de cette ville, je peux vous dire qu'on voit une nette différence au niveau sécurité. Donc j'ai deux grandes qui ont 21 et 17 ans, que j'ai accompagnées à l'école, comme je le fais maintenant avec les deux dernières qui ont 10 et 11 ans.

Eh bien je peux vous dire que je les suis, j'observe les automobilistes qui se tiennent nettement plus à distance qu'avant. Si on regarde la rue des Remparts, il n'y a pas photo. Quand on passe le long de la Thièle, il n'y a pas photo. Au niveau de la glissade, je n'ai pas vu la différence et je n'ai pas de souci par rapport à cela. On verra, mais je n'ai personnellement pas de souci. Je remercie profondément la Municipalité d'avoir pris cette initiative, parce que pour moi c'est vraiment un plus, au niveau sécurité, pour tous le monde. Je suis tranquille quand j'envoie mes enfants à l'école, si je ne suis pas avec.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

13.15

Des Remerciements de Mme la Conseillère Madeleine LECHMANN (Zones 30km/h)

Je tiens à remercier la Municipalité pour les réponses qu'elle a données à mes questions concernant les installations des zones 30, les contrôles de vitesse, et les zones de rencontre, l'inventaire, ainsi que le magnifique plan qui nous montre en détail le nombre de zones 30 qui sont prévues jusqu'en 2020.

J'ai simplement une question : les chiffres que nous avons reçus datent de septembre 2008, le rapport date du 4 septembre 2009, est-ce que cela se fait une fois par année ou ces contrôles se font régulièrement ?

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

C'était quoi votre question Mme LECHMANN ?

Mme la Conseillère Madeleine LECHMANN

Le rapport que vous nous avez transmis, il est daté du 4 septembre 2009, et les chiffres qui figurent à la page 2 sont les chiffres des contrôles effectués en septembre 2008, alors ces contrôles se font visiblement une fois par année, ou bien est-ce que c'est une régularité autre ?

M. le Municipal Jean-Daniel CARRARD :

Oui, il n'y a pas de règles en soi, mais enfin les derniers contrôles, qui nous permettaient d'avoir des contrôles relativement complets, dataient de septembre 2008, mais il faut qu'ils soient actualisés chaque année pour qu'ils aient un sens, mais en principe, c'est une fois par année. J'aurais tendance à dire cela.

Mme la Conseillère Madeleine LECHMANN :

Je vous remercie pour votre réponse. Cela veut dire que les automobilistes sont tranquilles jusqu'en septembre 2010.

M. le Conseiller Jean-Daniel CARRARD :

Alors cela, je ne suis pas sûr que cela soit une affirmation tout à fait correcte.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

13.16

Une Motion de Mme la Conseillère Aude BRIAND (Pour la création d'une place de jeux pour seniors)

Je souhaite que la Municipalité étudie la possibilité d'implanter une place de jeux « seniors » en s'inspirant de ce qui a récemment été créé à Meyrin.

Il s'agit d'un concept novateur, qui consiste à équiper un espace public de différents engins de gymnastique. Une manière conviviale et ludique, pour les seniors, d'entretenir leur forme physique en plein air à proximité de leur domicile.

Les installations sont libres d'accès et il serait également possible qu'un animateur aide et conseille les utilisateurs un jour dans la semaine.

Je suis persuadée que le coût d'une telle réalisation est à la portée de la bourse communale, tout en étant un plus indéniable à la santé et aux loisirs de nos aînés.

Et pourquoi pas aux Rives du lac ?

Je vous invite donc à soutenir cette motion.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Nous sommes donc en présence d'une motion avec demande de renvoi à la Municipalité.

La discussion est ouverte sur sa prise en considération.

Discussion sur la prise en considération de cette motion

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :

Je dois dire que j'étais complètement ignare en la matière, je ne savais pas que cela existait avant qu'on me fasse part de ce projet de motion de votre part et je trouve l'idée extrêmement intéressante.

Simplement, je préférerais qu'on la prenne sous la forme d'un postulat que d'une motion pour nous permettre, comme vous le dites d'ailleurs dans votre intervention, d'étudier et le type d'installation et sa localisation pour ne pas être trop contraints par une motion, mais encore une fois la Municipalité trouve cette idée très intéressante.

Mme la Conseillère Aude BRIAND :

Je laisse ma motion.

M. le Conseiller Olivier KERNEN :

En ce qui me concerne, je rejoins les positions de M. le Syndic. Cela pose quand même un petit problème, notamment de localisation. Ce soir nous avons une demande pour mettre deux terrains de mini-foot supplémentaires aux Rives du lac, nous avons un postulat ou une motion pour aménager devant les Tribunes de l'ancien hippodrome, cela va devenir, Mme CAPT pourra revenir par la suite, cela va être pire que la place de la Gare là-bas.

Je crois qu'il faudra peut-être prendre des décisions d'aménagement des Rives du lac, et un postulat n'empêche en rien, justement, l'édification d'une telle place de jeu pour seniors. J'ai également vu cette émission et je trouve cela vraiment intéressant, et cela pourrait peut-être se faire en complémentarité avec un EMS de la ville, avec à l'appui des surfaces mises à disposition dans un jardin peut-être ouvert au public pour ce genre d'activité, et je crois que ce serait de bonne augure de transformer cette motion en postulat, en tous cas c'est ce que je propose.

M. le Conseiller Brian OOSTERHOFF :

C'est un peu jouer sur les mots, parce que cette motion ne demande ni plus ni moins que de faire une étude, pas de la réaliser.

Mme la Conseillère Aude BRIAND :

Je n'ai jamais dit « sur les Rives du lac », j'ai dit « pourquoi pas sur les Rives du lac ».

M. le Conseiller Pascal BLUM :

Je crois que nous sommes effectivement en présence d'une demande de l'assemblée de transformer cela en postulat par le biais de mon collègue M. KERNEN. Donc il faut mettre cela en discussion et peut-être que nous voterons la transformation en postulat. L'assemblée a le droit de le faire selon l'article 63, dernier alinéa.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Merci, Monsieur l'ancien Président du Conseil. Selon l'article 64, alinéa 3, l'assemblée ou l'auteur d'une motion peut transformer celle-ci en postulat jusqu'à la décision sur la prise en considération. Donc je ne crois pas que j'ai de discussion à ouvrir sur cette question. Mais l'assemblée à la majorité peut transformer cette proposition en postulat, tout à fait.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Nous allons donc, puisque M. BLUM nous le demande, soumettre au vote la transformation de cette motion en postulat.

La transformation de cette motion en postulat est acceptée à une évidente majorité.

La prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité sont acceptés à une très évidente majorité.

M. le Conseiller Patrik DURUZ :

J'ai lu l'article 64, j'aimerais que vous m'aidiez à le comprendre : « l'assemblée ou l'auteur d'une motion peut transformer celle-ci en un postulat » jusque là, nous n'avons rien fait faux, « jusqu'à la décision sur la prise en considération ». Qu'est-ce qu'on fait après la décision ? est-ce qu'on peut le retransformer en motion à partir du préavis de la commission qui l'étudie ?

La motion n'est pas prise en considération puisque c'est le postulat qui est pris en considération.

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

Pour moi cet article est assez clair : une motion peut être transformée en postulat par l'assemblée à la majorité ou l'auteur, seul, jusqu'à ce que nous votions sur le fond de la question.

M. le Conseiller Patrik DURUZ :

Je vous remercie pour votre réponse. La lumière a jaillit.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**Vote sur transformation en
postulat**

Vote

13.17

Une Question de Mme la Conseillère Gloria CAPT (Musée des Beaux-arts)

C'est avec regret que j'ai pris connaissance ce matin à la radio puis durant la journée au travers des communiqués de presse de la décision du Conseil d'Etat de favoriser un site lausannois pour l'implantation du Musée des Beaux-arts.

Cette décision est d'autant plus surprenante que le site proposé par la Municipalité était le seul à avoir répondu à tous les critères de la procédure ALBATROS. J'ai été interpellée de lire dans le communiqué de presse de la Municipalité que l'exécutif yverdonnois est très surpris de la forme que le Conseil d'Etat a choisi pour sa communication.

La petite enquête que j'ai menée cette après-midi à Lausanne m'a permis de découvrir que le Conseil d'Etat semblait avoir communiqué sa décision avec précipitation une fois connu le choix de la Commission nommée pour sélectionner le site.

Je m'interroge dès lors de savoir si la commission nommée n'était pas qu'un alibi, pour faire croire que le Musée pourrait être implanté ailleurs qu'à Lausanne. Si tel est le cas, comme le bruit circule dans le canton, je trouve inadmissible de mobiliser de nombreuses personnes qui ont travaillé sans compter pour valoriser un site dans leur ville et de nommer de nombreuses personnes au sein de la commission qui ont passé des dizaines d'heures à étudier consciencieusement les projets déposés. Tout cela pour finir par nous dire que le Musée se fera à Lausanne et nulle part ailleurs.

J'ose espérer que les bruits qui courent sont faux et que le site choisi à Lausanne est véritablement mieux adapté que le site proposé par notre Municipalité yverdonnoise. J'espère aussi que le Conseil d'Etat n'a pas eu peur d'un refus éventuel de la population yverdonnoise au cas où ce projet aurait été soumis à votation.

M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL:

Peut-être aurait-on dû utiliser une autre méthode d'analyse que celle nommée Albatros parce qu'on sait que cet oiseau a quelque fois de la peine à atterrir et de temps à autre se casse la figure.

Eh bien notre projet s'est cassé la figure, mais nous gardons le sourire parce que sur le fond, je crois que nous avons pu démontrer qu'à Yverdon-les-Bains, nous avons un site qui se prêtait extrêmement bien. Comme vous l'avez dit, Mme la Conseillère, c'est le seul site parmi tous les candidats qui répondait à tous les critères de la méthode ALBATROS qui est extrêmement exigeante. Et cela nous pouvons en être fiers, parce que le dossier a été extrêmement bien monté, bien conduit, que les analyses ont été bien faites, et que nous avons un site au potentiel extraordinaire que nous saurons valoriser, comme je l'ai dit je ne sais plus à quel média, avec un autre partenaire que le Conseil d'Etat puisque celui-ci ne veut pas de notre projet.

Il fallait s'attendre évidemment à ce que la décision soit prise pour une localisation à Lausanne plutôt qu'ailleurs dans le canton. Les pressions étaient assez fortes, on sait d'où elles sont venues, on ne va pas revenir là-dessus. Mais ce qui est choquant, effectivement, c'est la procédure qui a été retenue.

On a fait travailler effectivement de nombreuses personnes, que l'on peut vraiment chaleureusement remercier, et groupes de travail à la commission technique et toutes les personnes qui ont collaboré au projet d'Yverdon. On a fait travailler toutes ces personnes et on est arrivés au jour de la décision avec une commission qui s'est réunie jusqu'au début de l'après-midi, M. TREYVAUD en faisait partie, une conférence de presse convoquée à la hâte : 75 minutes avant sa tenue, ce n'est quand même pas habituel, on le fait en général dans les cas d'urgence. Je ne comprends toujours pas quelle était l'urgence de communiquer aujourd'hui. On aurait au moins pu sauvegarder l'apparence, tenir cela secret pendant une

semaine ou deux, dire qu'on avait analysé les dossiers et que ma foi ce sont les ateliers de la gare de Lausanne qui sortent en tête et l'affaire était terminée et réglée.

Malheureusement ce n'est pas comme cela que le Conseil d'Etat a décidé de faire. Je me suis encore exprimé sur le sujet à l'émission Forum ce soir en regrettant que le Conseil d'Etat ne prenne pas plus de précautions et ne soit pas plus sympathique vis-à-vis des candidats. Il aurait au moins pu prendre la précaution d'avertir les villes et les communes candidates avant de communiquer à la presse. Je ne peux que regretter cet état de fait. Il n'en reste pas moins que notre dossier était bon, et que notre site sera valorisé comme le souhaitait dans, je ne sais plus, une interpellation, une motion ou un postulat, M. le Conseiller GABELLA il y a quelques temps de cela. Nous avons un beau potentiel et nous saurons le valoriser.

(Applaudissements)

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Mme la Présidente Marianne SAVARY :

S'il n'y a plus de demandes d'interventions de la part de l'assemblée, je me tourne vers la Municipalité, pour lui demander si elle a des réponses à apporter au Conseil communal.

Non. Si plus personne ne demande la parole la discussion est donc close.

Clôture

Nous arrivons ainsi au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public et les téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 5 novembre à 20h00.

Il est 22h30, je lève cette séance en vous souhaitant une bonne fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Marianne SAVARY

Valérie OUTEMZABET

Présidente

Secrétaire adjointe

TABLE DES MATIERES

du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 1^{er} octobre 2009

	Page
1. APPEL	33
2. Approbation du PV du 3 septembre 2009	33
3. Démissions	34
4. Assermentations	35
5. Communications de la Présidente	35
6. Communications de la Municipalité.....	38
7. PRÉAVIS NO PR09.25PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 43'000.-- pour l'acquisition d'actions de la société Securelec Vaud SA. 📖 Mme Carmen TANNER, rapportrice.....	38
8. PRÉAVIS NO PR09. 36PR concernant une demande de crédit d'investissement de Fr. 402'000.-- pour le lancement d'une étude de faisabilité du plan d'affectation du « Coteau-Est ». 📖 M. Brian OOSTERHOFF, rapporteur.....	41
9. PRÉAVIS NO PR09. 33PR concernant la 1 ^{ère} série de compléments au budget 2009. 📖 M. Pierre HUNKELER, Président de la Commission des finances, rapporteur.....	43
10. PRÉAVIS NO PR09. 37PR concernant l'arrêté d'imposition pour l'année 2010. 📖 M. Pierre HUNKELER, Président de la Commission des finances, rapporteur.....	45
11. Nomination de deux membres suppléants à la Commission des finances.....	49
12. Nomination d'un membre à la Commission des affaires immobilières.....	49
13. Propositions individuelles et interpellations.....	50
13.1 Une Proposition de la Commission de gestion par M. le Conseiller Eric GENTIZON (Projet de modification du règlement du Conseil Communal d'Yverdon-les-Bains séance du 1 ^{er} octobre 2009)	50
13.2 Un Postulat de M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS (Pour un itinéraire de mobilité douce continu de Grandson à Champ-Pittet)	52
13.3 Une Motion de M. le Conseiller Jean-David CHAPUIS (Pour la création de deux nouveaux terrains de mini football aux Rives du lac)	54

13.4	Un Postulat de Mme la Conseillère Gloria CAPT (Aménagement place de la Gare)	56
13.5	Une Question de Mme Martine FREY TAILLARD (Données du contrôle des habitants).....	57
13.6	Une Question de M. le Conseiller Stéphane BALET (Formules de politesse en usage au Conseil, mendicité)	58
13.7	Une Question de M. le Conseiller Jean-Louis VIAL (Mendicité).....	59
13.8	Une Question de M. le Conseiller Jean-Louis VIAL (Exposition montée par Visarte sur la place de la Gare)	60
13.9	Une Question de M. le Conseiller Jean-Louis VIAL (Pose d'une vidéosurveillance place de la gare).	62
13.10	Un Postulat de Mme la Conseillère Hélène GRAND-GREUB (Mise en place de jours « sans viande » officiels dans les cantines scolaires et les crèches)	62
13.11	Une Question de Mme la Conseillère Anna Rita BARTOLOTTA (Chaufferettes sur terrasses des café-restaurants)	64
13.12	Une Question de Mme la Conseillère Josy TESSA (Responsabilité accident à la piscine)	65
13.13	Une Question de Mme la Conseillère Josy TESSA (Sécurité lors des travaux de nettoyage le long des canaux)	66
13.14	Une Question de M. le Conseiller Patrik DURUZ (Sécurité-bandes cyclables rouges)	67
13.15	Des Remerciements de Mme la Conseillère Madeleine LECHMANN (Zones 30km/h)	69
13.16	Une Motion de Mme la Conseillère Aude BRIAND (Pour la création d'une place de jeux pour seniors)	70
13.17	Une Question de Mme la Conseillère Gloria CAPT (Musée des Beaux-arts)	72